

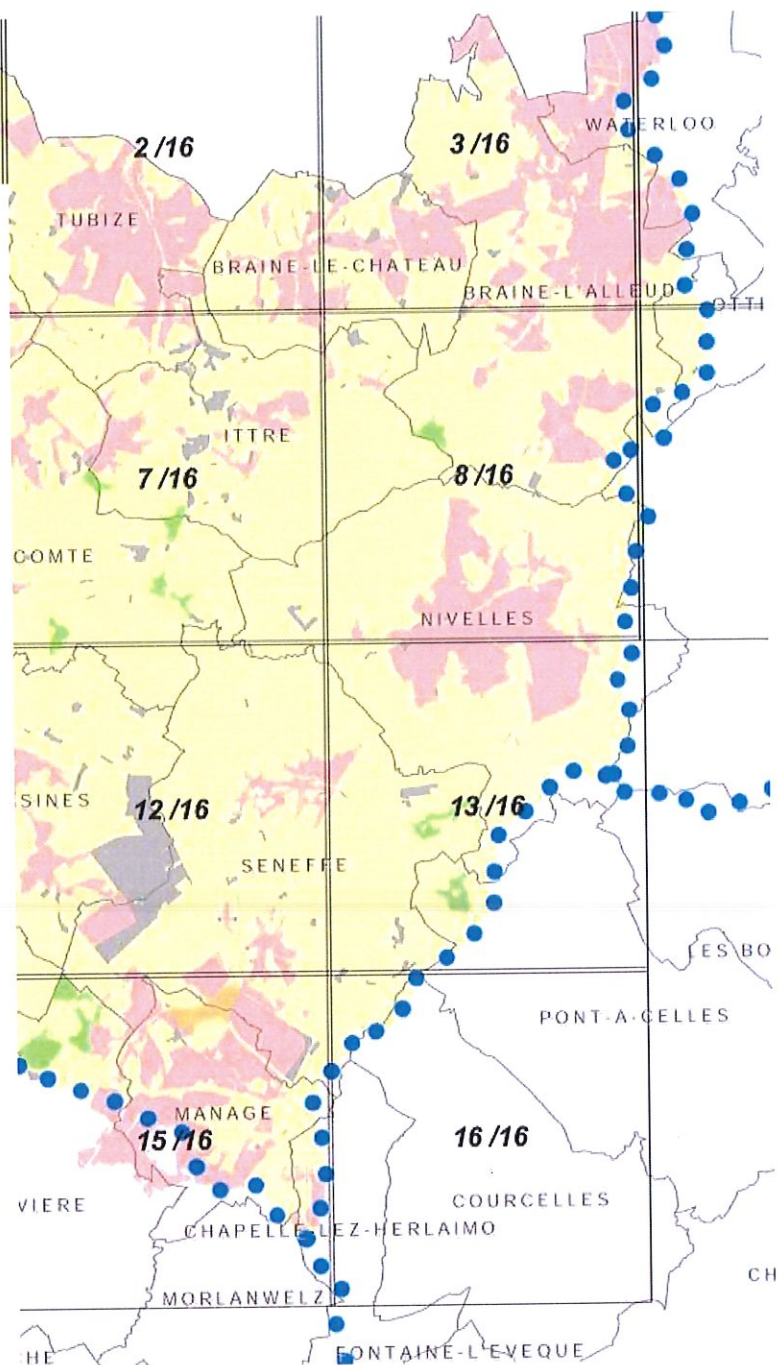
PASH

Modification de régime
d'assainissement

Grez-Doiceau
(Archennes)

Quartier des Monts

2023



14 SEPTEMBRE

in BW

Assainissement & Investissements



1. Introduction

La révision du PASH Dyle-Gette constitue une opportunité pour lever les incertitudes sur le régime d'assainissement actuel et de rechercher le scénario le plus approprié pour l'assainissement de Archennes (Grez-Doiceau)

Lors de l'approbation du premier PASH Dyle-Gette en 2005, le quartier peu peuplé comportant les rues du Croly et Genêts a été affecté au régime d'assainissement collectif.

Le schéma adopté au PASH de 2005 (et revalidé implicitement lors de la révision ultérieure de 2011) comporte des égouttages à poser et deux stations de pompage en vue de raccorder les eaux usées au collecteur de la vallée du Train et à la station d'épuration de Grez-Doiceau (mise en service en 2006).

En 2014, l'IBW avait été appelée à se pencher sur le régime d'assainissement du quartier à l'occasion de conseils à donner à un promoteur souhaitant bâtir rue des Genêts. A cette occasion IBW avait effectué un premier calcul concluant au coût prohibitif d'équipement si la SPGE devait financer les égouts et les pompages suivant le schéma indiqué.



Figure 1 : Zone de prévention de captage

2. Aspects urbanistiques et zonage au PASH

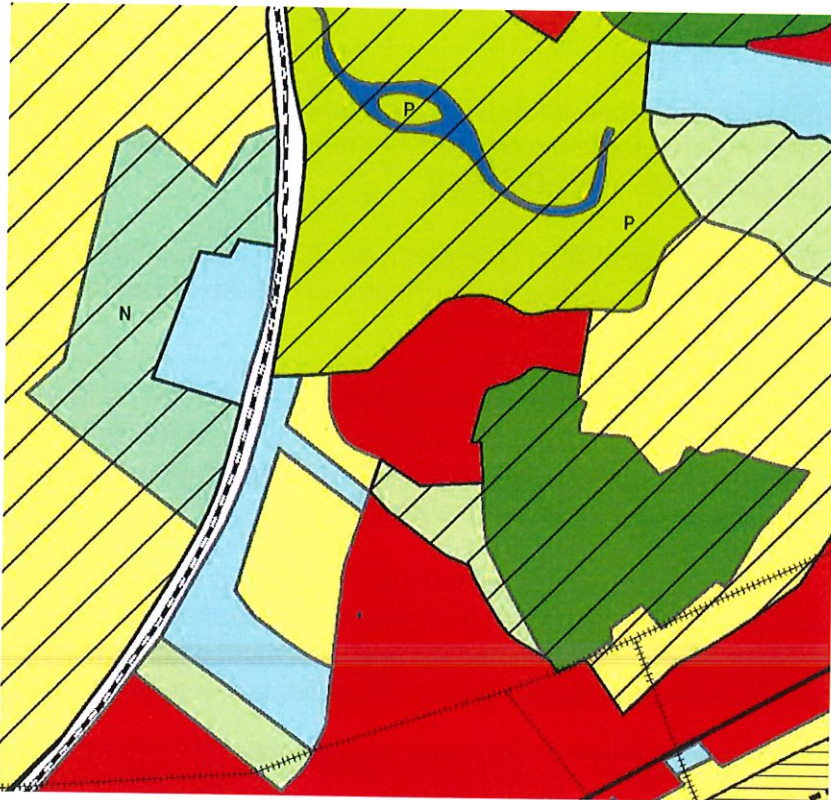


Figure 2 : Carte de localisation de la zone d'étude sur le Plan de secteur



Figure 3 : Carte de localisation de la zone d'étude sur le PASH

3. Zones inondables et hydrographie

La carte des zones inondables indique que la zone n'est pas concernée par un aléa d'inondation.

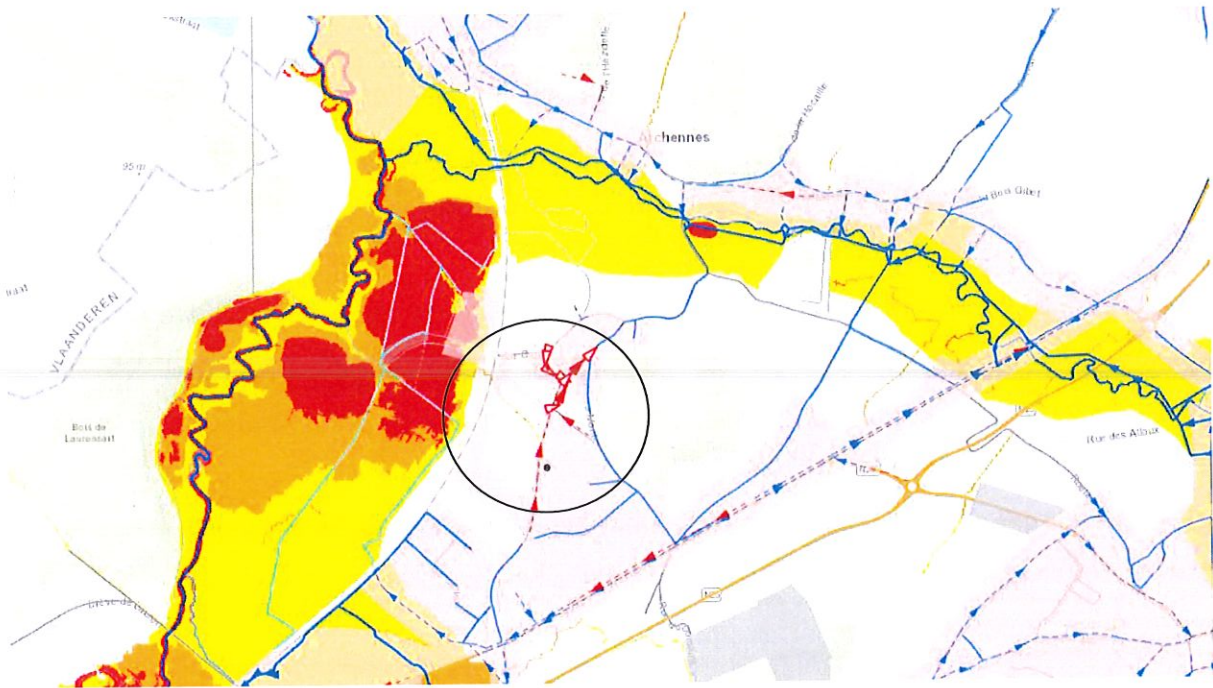


Figure 4 : Zone d'aléa d'inondation

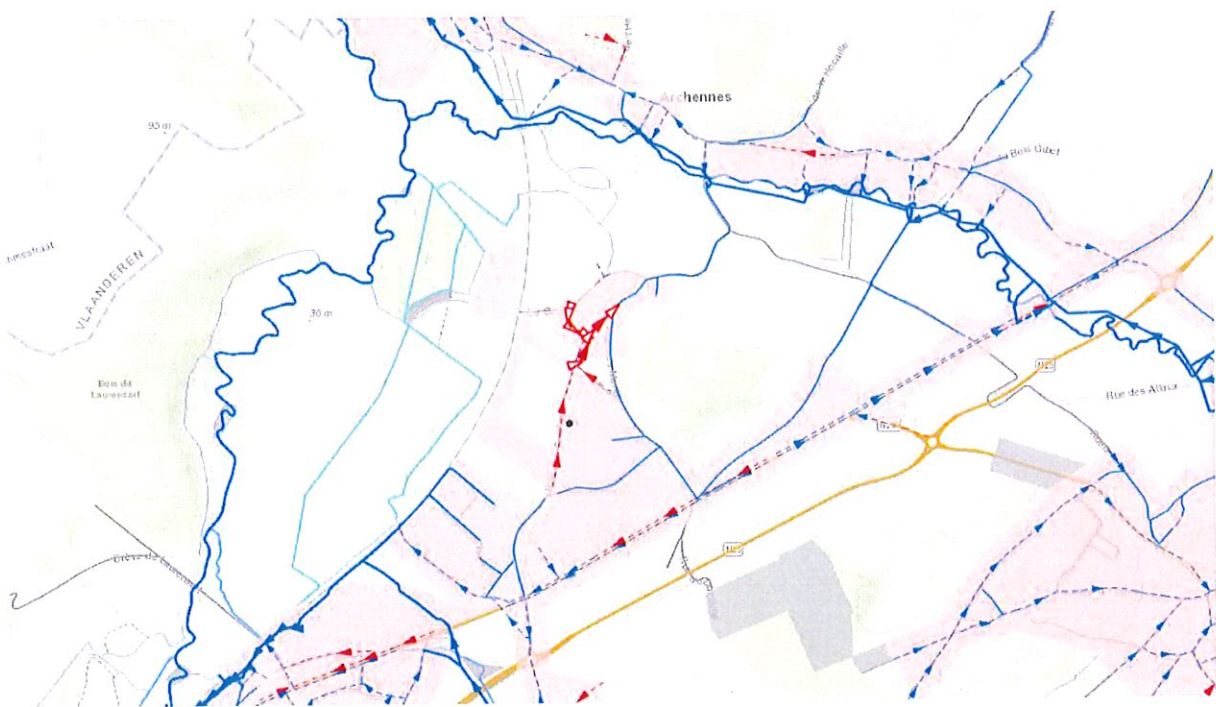


Figure 5 : réseau hydrographique

4. Contraintes de sol et de sous-sol

Extrait du rapport de septembre 2015 :

Les contraintes à examiner sont celles liées

- à l'exploitation des puits de captage de la Motte
- à la faisabilité d'infiltrer les eaux usées après épuration individuelle dans l'hypothèse d'un basculement de la zone en régime d'assainissement autonome

La SWDE est propriétaire du site de captage mais l'exploitation est assurée par Watergroep (ex-VMW). Watergroep exploite également une conduite de production de diamètre 350 mm située dans la rue du Croly.

Aucune zone de prévention n'a été fixée par arrêté ni ne se trouve en enquête publique. Il s'agit d'une zone de prévention forfaitaire. A ce titre, aucune contrainte n'est applicable aux installations souterraines et habitations aux alentours. Toutefois nos contacts à la SWDE nous apprennent qu'un projet de zone de prévention englobant le quartier des Monts est en traitement au SPW.

La carte d'inaptitude à l'infiltration ne renseigne aucune inaptitude dans les zones urbanisables ne disposant pas d'égout, délimitées en mauve.

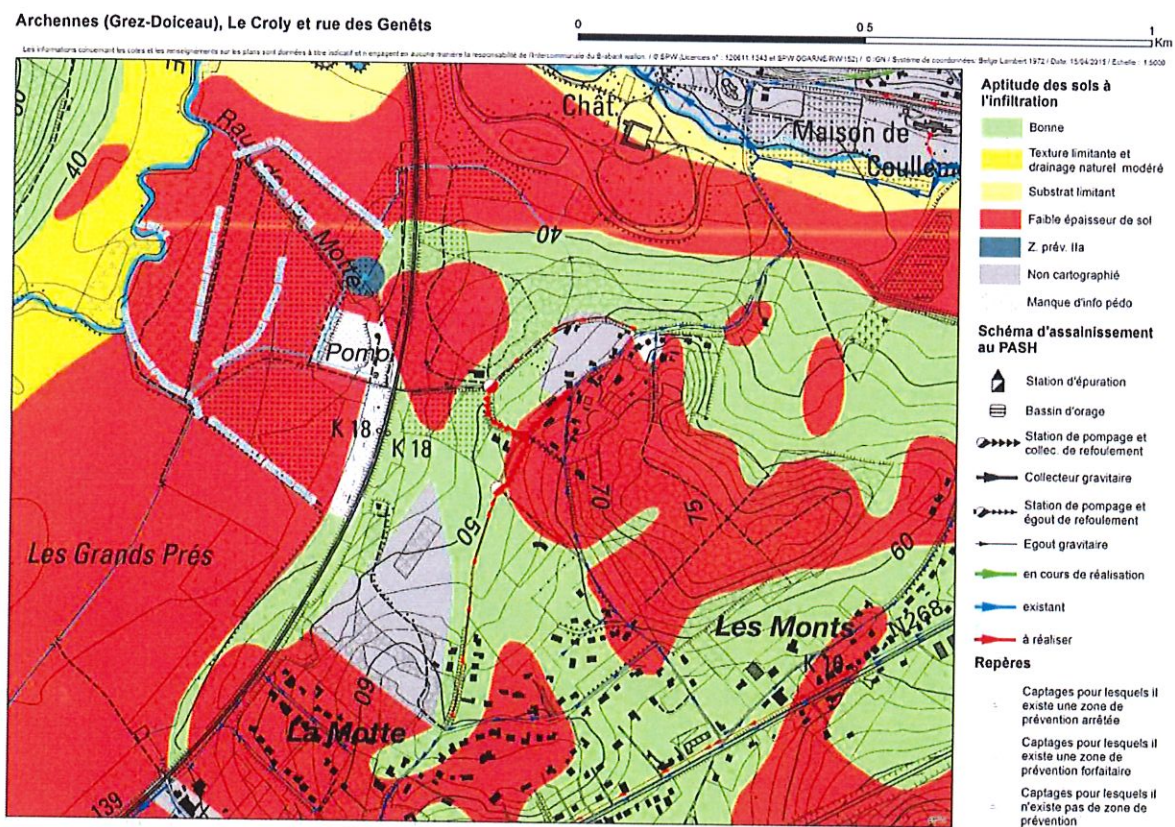


Figure 6 : carte d'inaptitude à l'infiltration

5. Réseau d'égouttage

Actuellement aucun réseau d'égouttage, ni station de pompage n'a été réalisé dans les rues de Genets et du Croly.



Figure 7 : détail du schéma de collecte prévu au PASH

6. Population existante

Rue Le Croly : 6 habitations existantes
 Rue des Genêts : 10 habitations existantes
 Rue Bruyère des Monts : 2 habitations existantes

Projets de construction entre Le Croly et la Rue de Genets : 11 habitations.

7. Présence de systèmes d'épuration individuelle

Le nombre de SEI est important dans la zone concernée. D'après la visite de terrain, certains égouts « futurs » s'avèreront dès lors inopportuns à réaliser.

Selon notre visite sur terrain et SIGPAA : 11 SEI existent.

- Rue des Genêts : 13, 9, 11, 15, 23
- Le Croly : 3, 8, 10, 20 et 22
- Bruyère des Monts : 5



8. CONCLUSIONS

Compte tenu des éléments suivants :

- Présence de 11 SEI sur les 18 habitations existantes sises dans le quartier des Monts ;
- La capacité d'urbanisation future est faible le long des voiries existantes eu égard à l'affectation du plan de secteur en vigueur (zones agricoles et parcs le long de certaines voiries) ;
- Coût excessif à charge de la collectivité au regard de la faible urbanisation.

in BW estime devoir recommander le basculement des rues suivantes : la rue du Croly, rue des Genêts et Bruyère des Monts en **assainissement autonome** à la parcelle (conformément à la carte de synthèse en annexe n° 1 – situation proposée).

Il convient de prendre en compte les services offerts par la SPGE dans le cadre du suivi de systèmes d'épuration individuelle en contrepartie du paiement du coût véritable assainissement (facture d'eau) :

- Participation au coût annuel d'entretien du SEI
- Prise en charge à 100% des vidanges rendues nécessaires
- Possibilités de primes à l'installation de SEI

Liste des annexes

1. Proposition de modification du PASH
2. Rapport provisoire d'avril 2015
3. Rapport synthétique des inspections par zoomage des réseaux d'assainissement

ANNEXE 1 : Proposition de modification du PASH

Situation existante



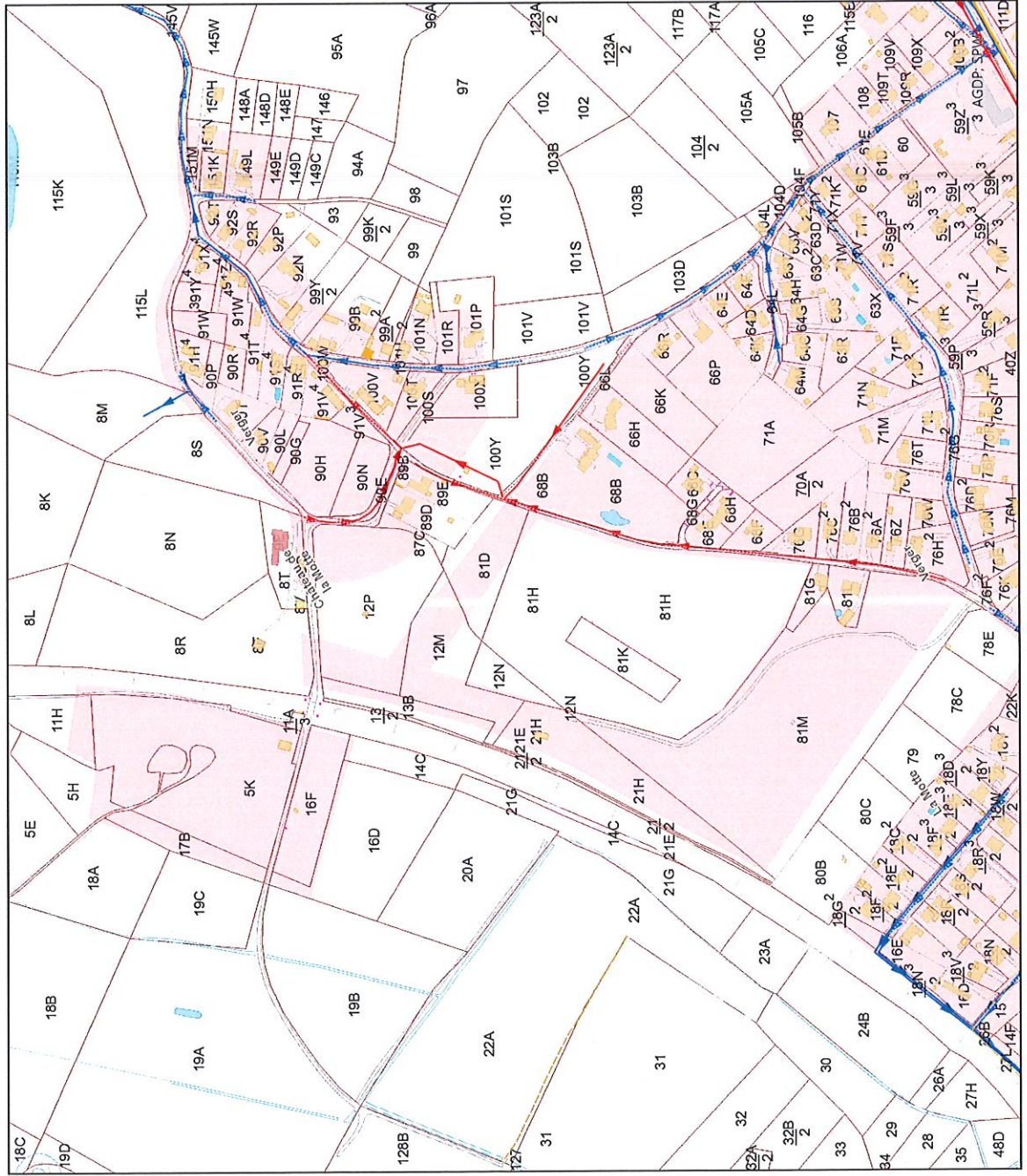
Etude de zone :

Modification de PASH
 Mont-Saint-Guibert
 Le Croly (Rue des Genêts)

SITUATION EXISTANTE

TUYAUX

- Egout gravitaire existant
- < toutes les autres valeurs >
- Régime d'assainissement actuel au PASH
- Collectif (RAC)



ANNEXE 2 : rapport provisoire – Avril 2015



ANNEXE 3 : Rapport synthétique des inspections par zoomage des réseaux
d'assainissement

P.A.S.H. DYLE - GETTE

MODIFICATION

DE RÉGIME D'ASSAINISSEMENT

ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

QUARTIER DES MONTS

COMMUNE DE GREZ-DOICEAU (ARCHENNES)

RAPPORT PROVISOIRE

RÉALISÉE PAR IBW

AVRIL 2015

VERSION 1

2 Aspects urbanistiques et zonage au PASH

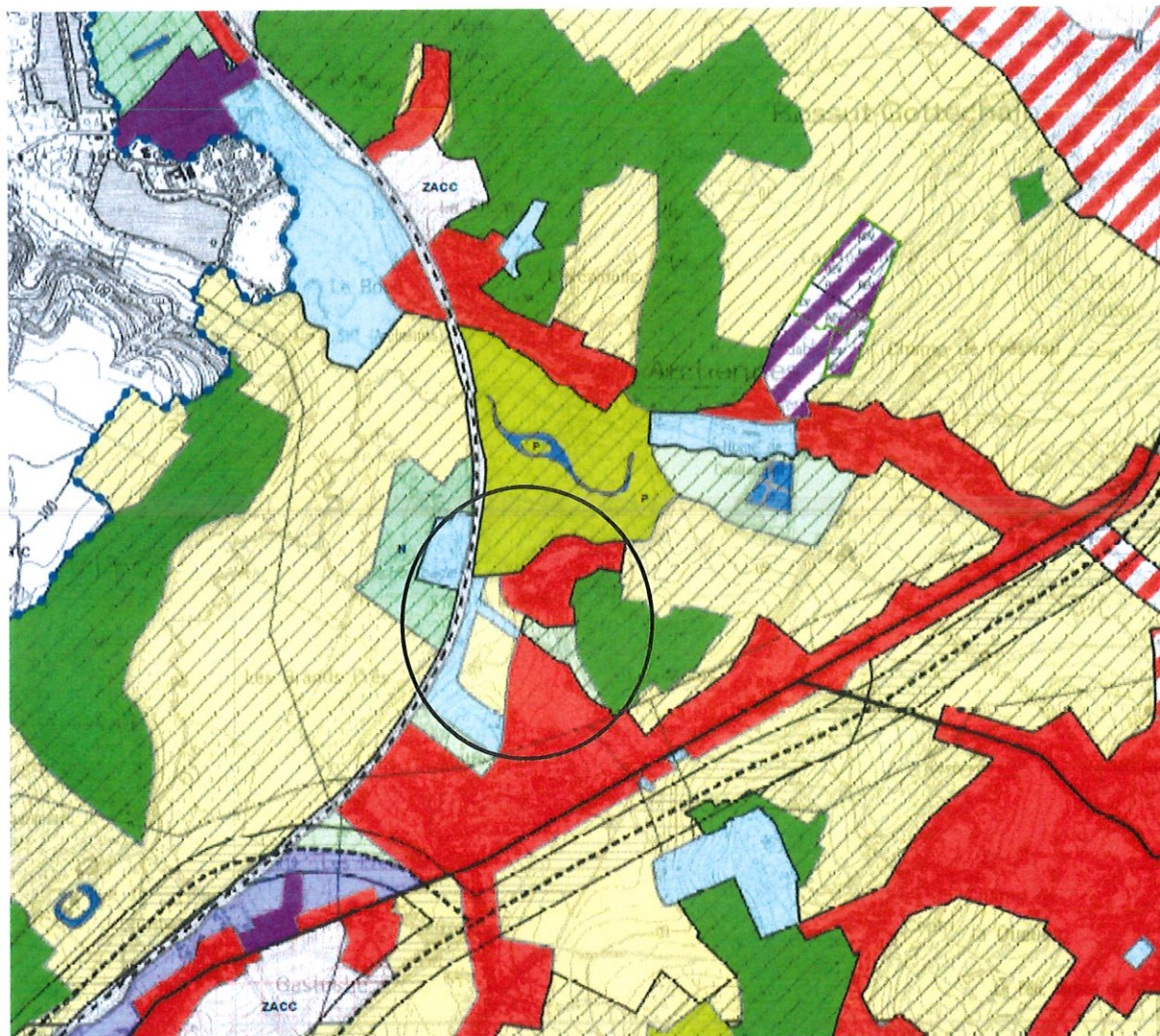


Figure 2 : Carte de localisation de la zone d'étude sur le Plan de secteur

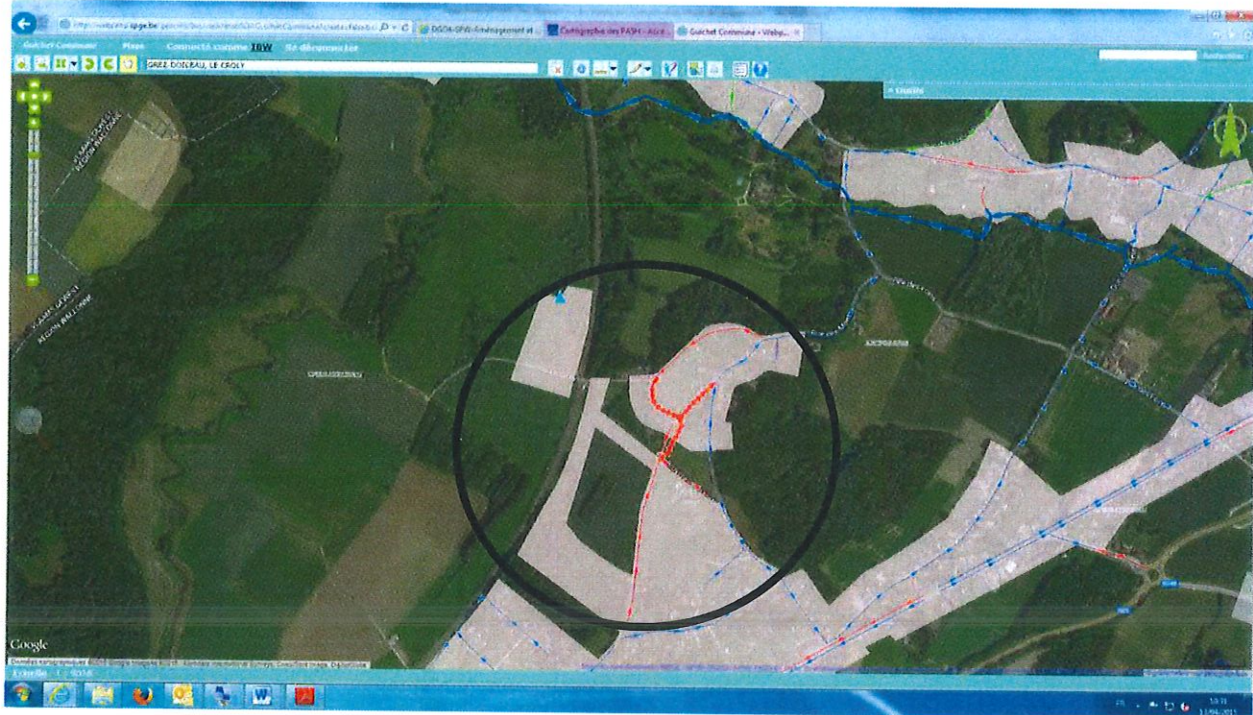


Figure 3 : Carte de localisation de la zone d'étude sur le PASH

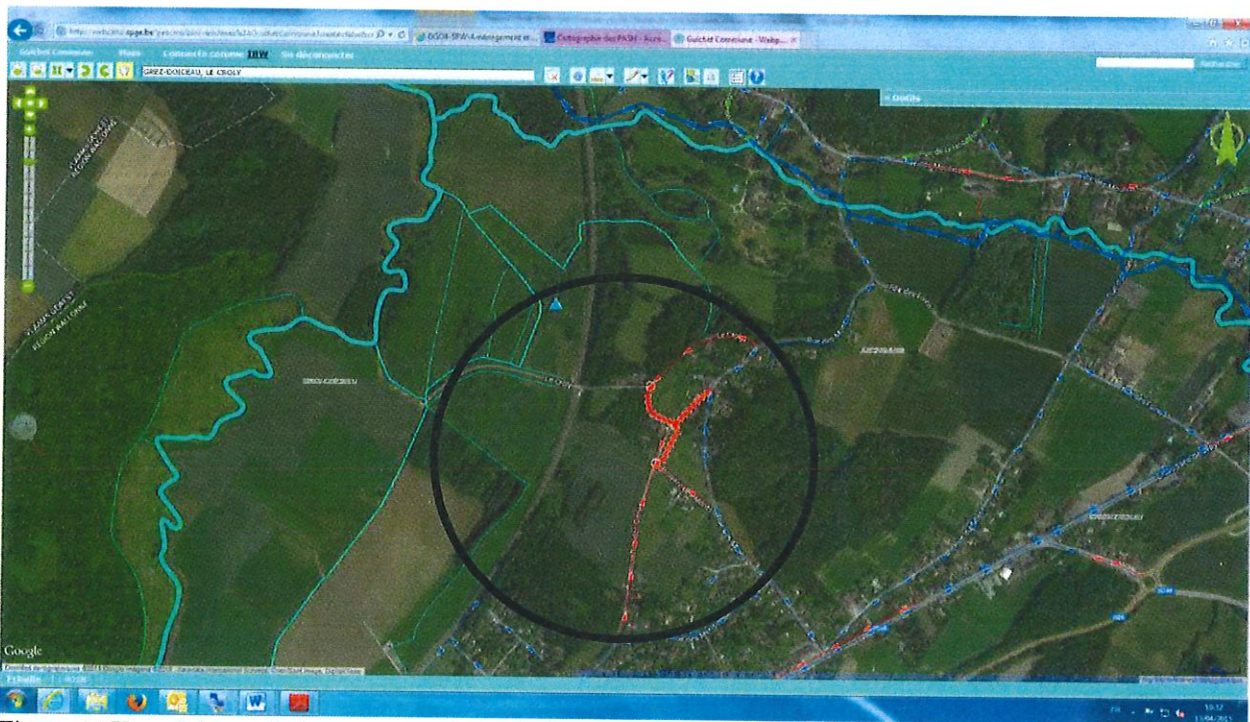


Figure 4 : Vue aérienne de la zone avec réseau hydrographique

3 Zones inondables et hydrographie

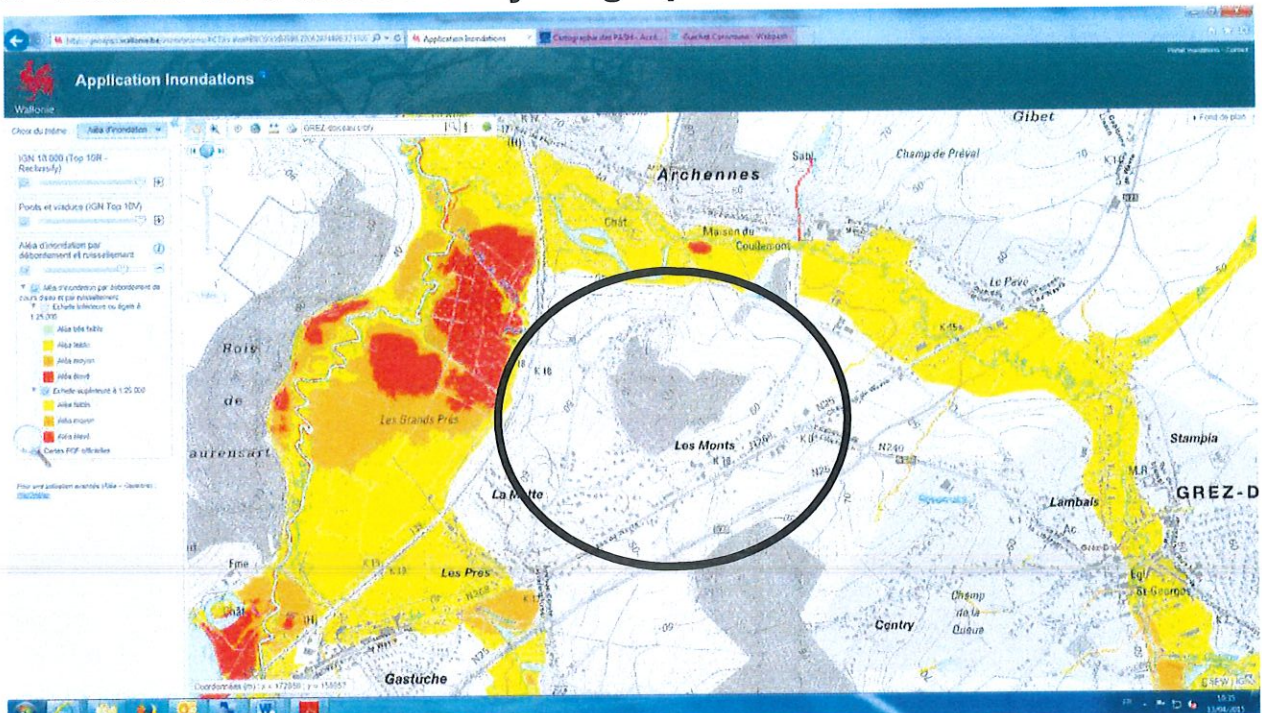


Figure 6 : aléas d'inondations répertoriés

Les habitations ne connaissent aucun aléa d'inondation connu. Le captage de la Motte est quant à lui inclus en zone inondable. Le réseau de fossés de drainage qui l'entoure a pour vocation de protéger les installations contre les inondations et pollutions qui l'accompagnent.

4 Patrimoine naturel, Natura 2000

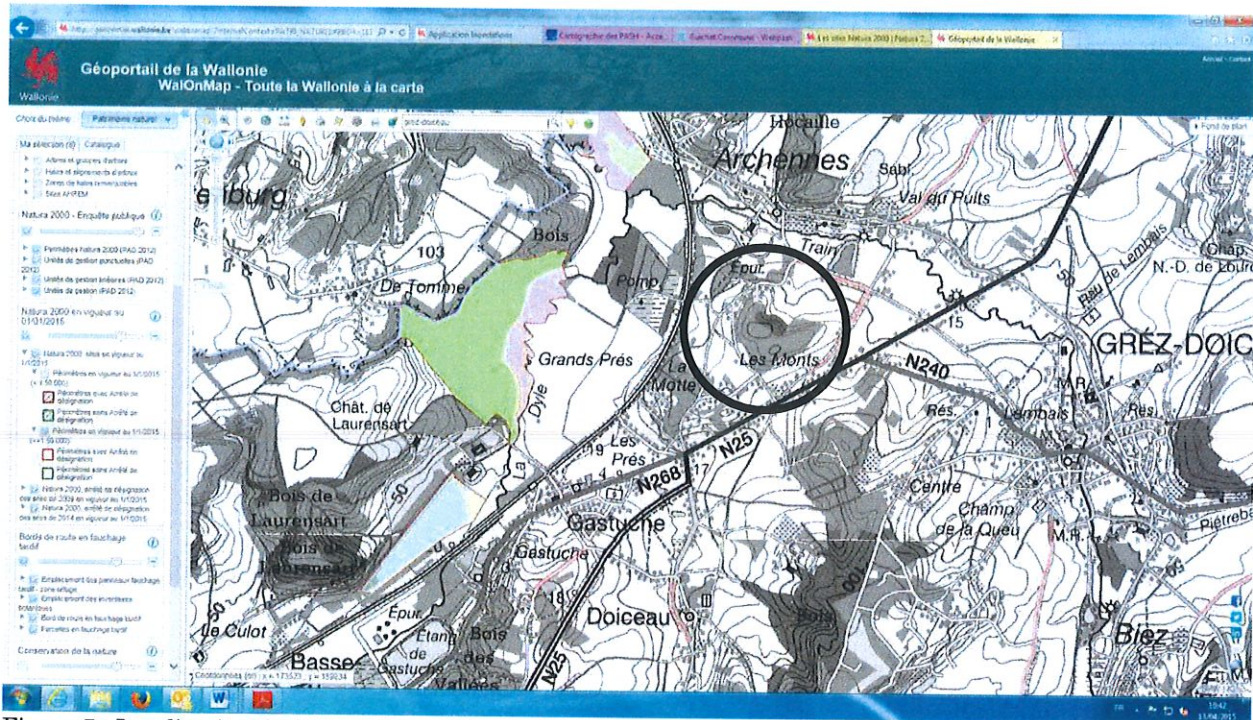


Figure 7 : Localisation de la zone d'étude par rapport à la zone NATURA 2000 de la vallée de la Dyle de Wavre à Archennes

Trois unités composent ce site Natura (du Nord au Sud) qui n'a pas fait l'objet d'un arrêté de désignation au moment de rédiger ce rapport :

- le site dit de Bouly, un complexe alluvial où se retrouve aulnaie, peupleraie et mégaporbiaies.
- le site de Laurensart composé du bois de Laurensart, massif forestier principalement constitué par les boisements de la série évolutive de la hêtraie acidophile atlantique, par une aulnaie à *Equisetum telmateia* et des prairies inondables par la Dyle.
- l'étang de Laurensart, un plan d'eau actuellement utilisé pour la chasse et dont une partie est colonisée par la phragmitaie.

Les sites de Laurensart et de Bouly sont en réserves naturelles domaniales

Le quartier des Monts est situé à 1500 mètres de la zone classée NATURA 2000.

5 Contraintes de sol et de sous-sol

Les contraintes à examiner sont celles liées

- à l'exploitation des puits de captage de la Motte
- à la faisabilité d'infiltrer les eaux usées après épuration individuelle dans l'hypothèse d'un basculement de la zone en régime d'assainissement autonome

En ce qui concerne le captage, il apparaît que les puits profonds ont été creusés après que les galeries de drainage aient connu des épisodes répétés de pollution.

La SWDE est propriétaire du site de captage mais l'exploitation est assurée par Watergroep (ex-VMW). Watergroep exploite également une conduite de production de diamètre 350 mm située dans la rue du Croly.

Aucune zone de prévention n'a été fixée par arrêté ni ne se trouve en enquête publique. Il s'agit d'une zone de prévention forfaitaire. A ce titre, aucune contrainte n'est applicable aux installations souterraines et habitations aux alentours. Toutefois nos contacts à la SWDE nous apprennent qu'un projet de zone de prévention englobant le quartier des Monts est en traitement au SPW.

La carte d'inaptitude à l'infiltration ne renseigne aucune inaptitude dans les zones urbanisables ne disposant pas d'égout, délimitées en mauve.

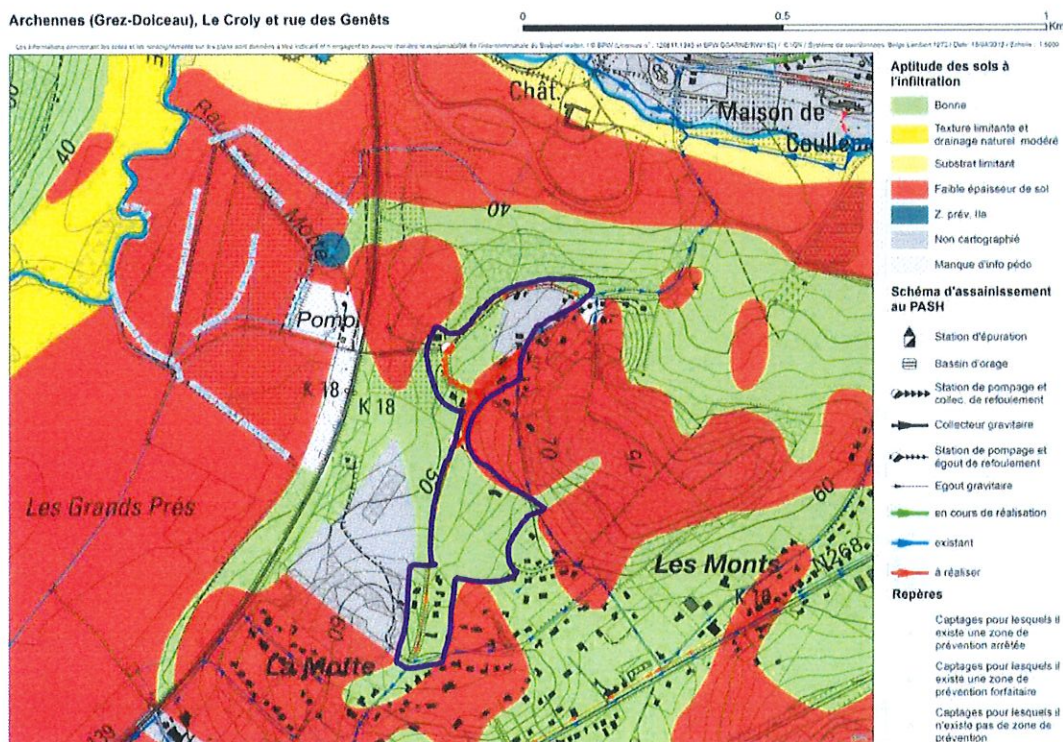


Figure 8 : carte d'inaptitude à l'infiltration

6 Réseau d'égouttage

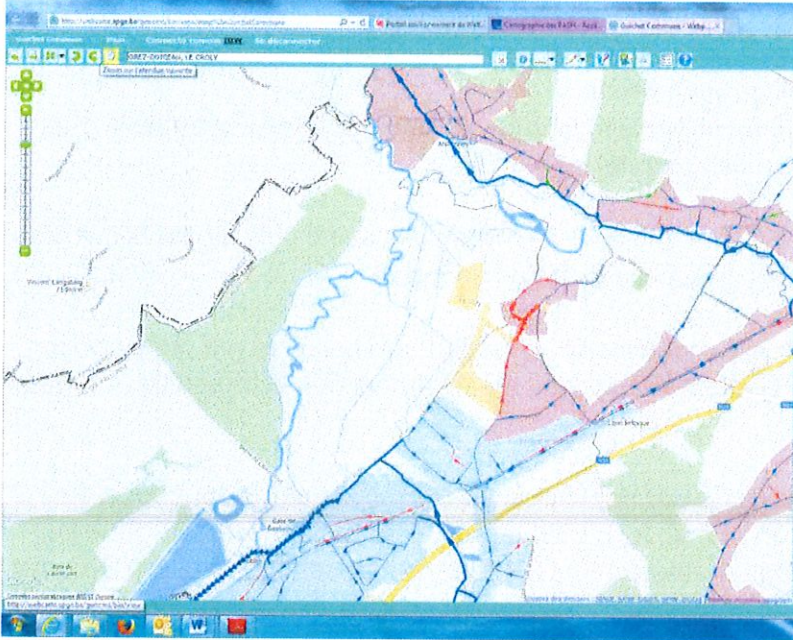


Figure 9 : carte des priorités d'égouttage (en rouge priorité 1)

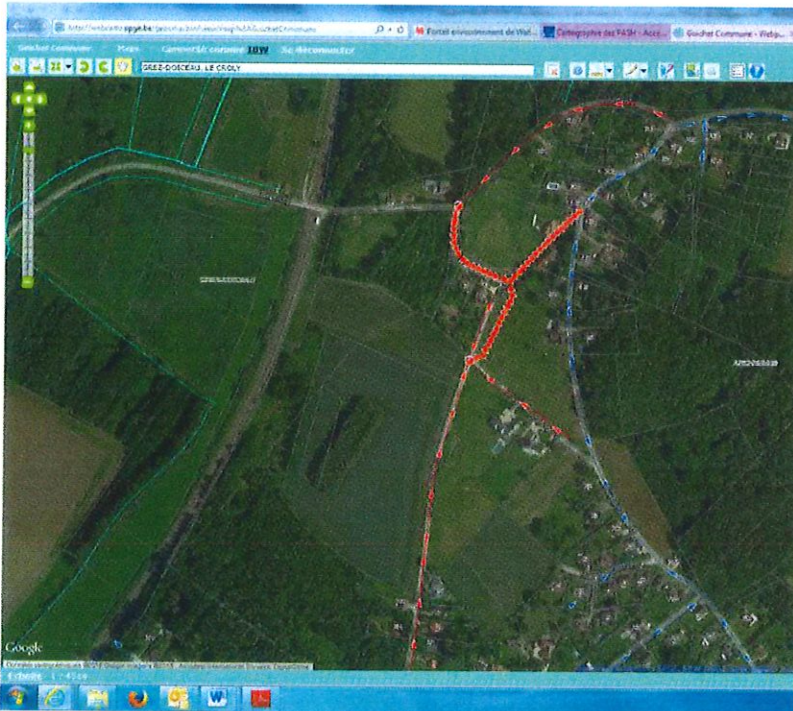


Figure 10 : détail du schéma de collecte prévu au PASH

La commune de Grez-Doiceau fait partie du contentieux européen pour taux de collecte insuffisant. A ce titre, les égouts de la rue des Genêts et du Croly appartiennent à ceux qui devraient être réalisés (en priorité 1).

Toutefois la densité de population le long de ces voiries est très faible. L'opportunité de réaliser ces égouts est remise en question.

7 Population existante

On compte environ 10 maisons existantes dans la rue des Genêts, soit une capacité inférieure à 50 EH. Notez que ce taux d'urbanisation était déjà similaire lors de l'élaboration du PCGE.

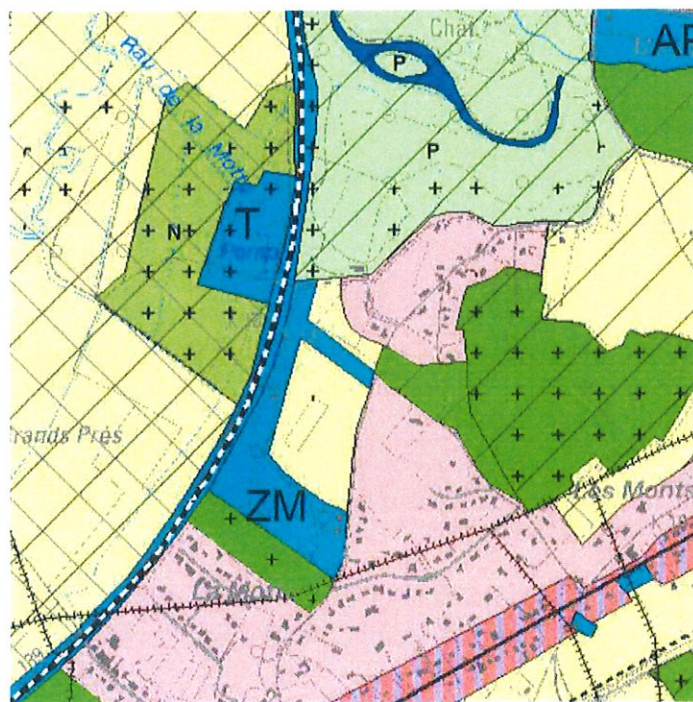
8 Présence d'unités d'épuration individuelle

Les 5 habitations suivantes (en souligné) sont équipées de SEI (ou vont l'être par le biais de la procédure appropriée).

Rue des Genêts, numéros 15, 23
 Rue Le Croly, 20 et 22
 Bruyère des Monts, 5

9 Capacité d'urbanisation et états des voiries

Le schéma de structure précise le type d'habitat attendu dans chaque type de zone à urbaniser.



Zones d'habitat, d'habitat à caractère rural et ZACC

Affectation du SSC


-  Aires urbaines
-  Aires urbaines (centre urbain)
-  Aires de centre villageois
-  Aires résidentielles
-  Aires de parc résidentiel
-  Aires résidentielles et d'activités économiques sous conditions
-  Aires à ouverture paysagère
-  Aire non destinée à l'urbanisation (Uniquement dans les ZACC)

Figure 11 : extrait du Schéma de Structure communal (en rose : zone résidentielle)

Ne sont **pas urbanisables** :

- La partie nord de la rue Le Croly (zone de parc au PS, vert pâle au SSC)

- La partie nord de la rue Bruyère des Monts (zone d'espace vert, vert fluo au SSC)
- La partie basse (à gauche au plan) de la rue des Genêts (zone militaire et zone agricole au SSC)

On notera que le triangle constitué par la rue Bruyère des Monts et la rue des Genêts est entièrement située en zone urbanisable consacré à un habitat de type résidentiel.

L'urbanisation de cette zone pourrait en théorie se faire par la création de voiries nouvelles dont l'égout pourrait être éventuellement raccordé à celui de la rue des Sorbiers.



Figure 12 : zone d'urbanisation possible par prolongation de la voirie des Sorbiers

Au sud, il existe une possibilité d'étendre l'urbanisation du triangle en prolongeant la rue des Sorbiers (déjà égouttée) (zone en jaune sur la carte jointe). Toutefois, l'égouttage devra alors être associé à une station de pompage.

En toute hypothèse cette station de pompage ainsi que l'éventuelle voirie prolongée devraient faire l'objet de charges d'urbanisme.

Au nord du croisement avec la rue des Monts, la voirie rue des Genêts a été récemment refaite avec un trottoir. Elle est égouttée. Au sud la voirie est très étroite faite d'asphalte recouvrant des anciens pavés. La rue Le Croly est encore moins large. La pose d'un égout ou aqueduc dans ces voiries non équipées et les besoins d'assurer une mobilité sans nuisance engendreront probablement la réfection de la voirie sur toute sa largeur.

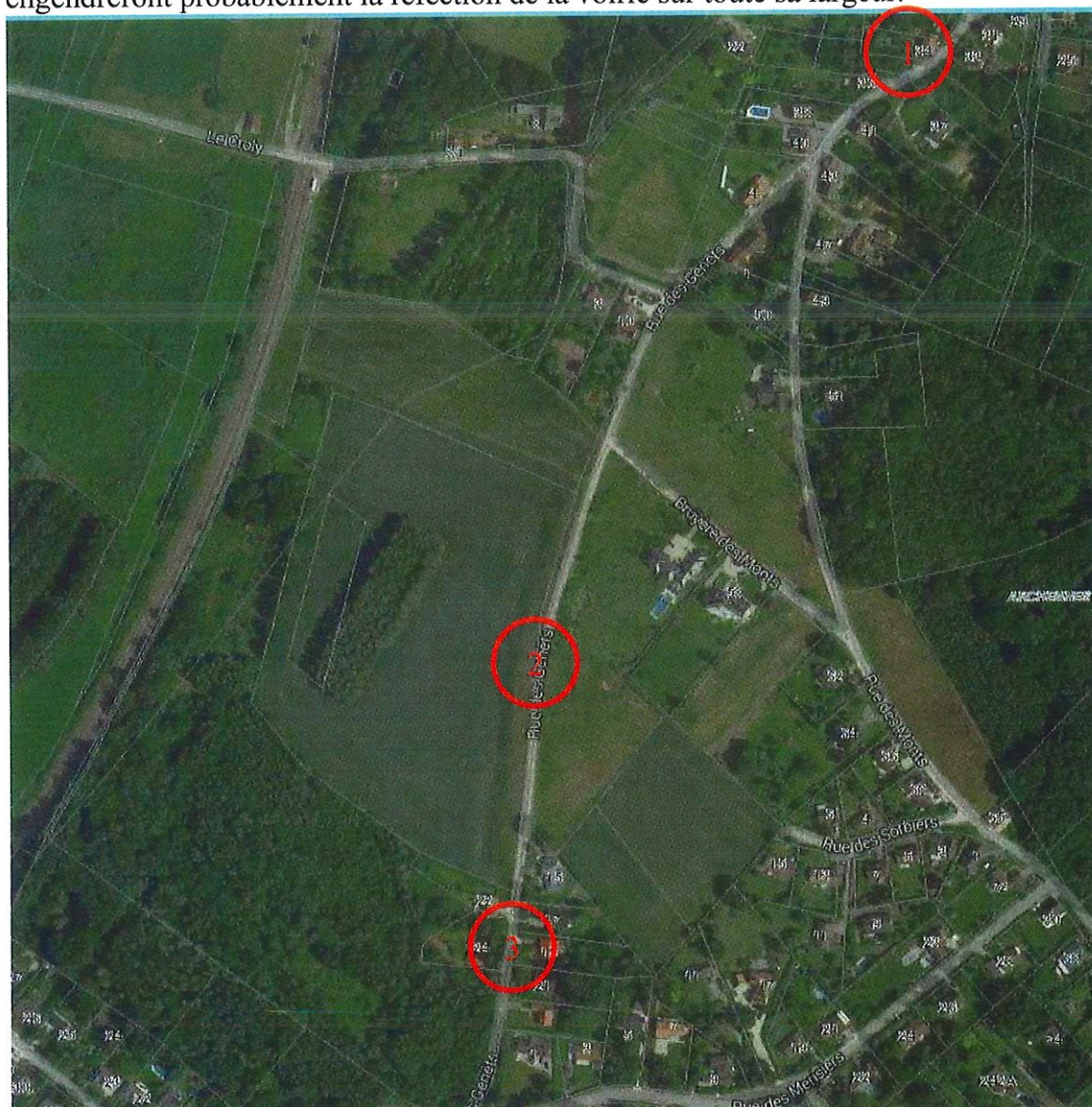


Figure 13 : état des voiries existantes

10 Evaluation des alternatives de schéma d'assainissement

10.1 Investissement en égouttage

Rue Croly

longueur à équiper : 300 mètres

Habitations le long de la voirie à équiper : 2 (à vérifier).

Rue des Genêts

Longueur branche 1 (nord) : 178 m

Longueur branche 2 (sud) : 375 m.

Longueur à équiper : 553 m.

Habitations le long de la voirie à équiper : 9 (à vérifier).

Charge polluante existante totale concernée : $11 \times 2,3 = 25$ EH (à vérifier)

Deux calculs sont présentés pour les 853 m :

1. Chantier d'égouttage exclusif sans réfection de voirie
2. Chantier d'égouttage et de voirie

Calcul n°1

Coût unitaire présumé pour un égouttage exclusif (référence protocole des études de zone SPGE, actualisation été 2014) avec remise en état pristine : 650 €/m

$650 \text{ €/m} \times 853 \text{ m} = 554.450 \text{ € HTV}$, 50.000 €/habitation existante.

Calcul n°2

- A. Coût unitaire de référence de réfection d'une voirie (seule) en pavés de 3 mètres (La Hulpe, Tienne Saint-Roch, en étude en mars 2015) : 860 €/m**
- B. Coût unitaire de référence de réfection d'une voirie (seule) en hydrocarboné double couche (de 3 mètres) : 620 €/m**
- C. Coût de référence de pose d'un égout dans ce contexte (racc particuliers à rajouter) : 363 €/m**

Coût total avec réfection en pavés : $A + C = 1 \text{ M €}$, 90.000 €/habitation existante

Coût total avec asphalte : $B + C = 840.000 \text{ €}$ ou 76.300 €/habitation existante.

La SWDE nous informe qu'elle dispose de conduites de production de diamètre 350 mm dans la rue Le Croly, ce qui constitue une difficulté d'exécution dont les prix unitaires ci-dessus ne rendent pas compte.

Si la SPGE acceptait la pose de ces égouts ou si ces égouts étaient posés à charge d'urbanisme ou sur fonds propre communal, il faudrait encore que la SPGE prenne en charge le coût ultérieur de l'assainissement.

Actuellement il n'existe pas d'exutoire disponible pour accueillir les eaux usées aux points bas des voiries mentionnées. Ceci implique que l'assainissement ou le pompage devrait être réalisé de manière concomitante ou bien il faudra prévoir le creusement de fossés.

10.2 Investissement en assainissement

Celui-ci peut prendre différentes formes :

- stations de refoulement vers égouts existants et traitement à la station d'épuration de Grez-Doiceau
- station d'épuration dédiée au quartier des Monts, avec collecte des eaux par collecteur ou conduite de refoulement

10.2.1 Hypothèse 1 : station d'épuration dédiée au quartier des Monts

Il y a deux points bas où seraient collectées les eaux usées. 220 mètres de collecteur sont nécessaires pour rejoindre le site possible le plus proche de traitement des eaux. L'exutoire disponible le plus proche est situé de l'autre côté du chemin de fer (réseau de fossés dans la propriété SWDE) mais il n'est pas certain que la SWDE autorise l'emploi de cet exutoire. Dès lors il faudra probablement envisager d'infiltrer les eaux épurées.

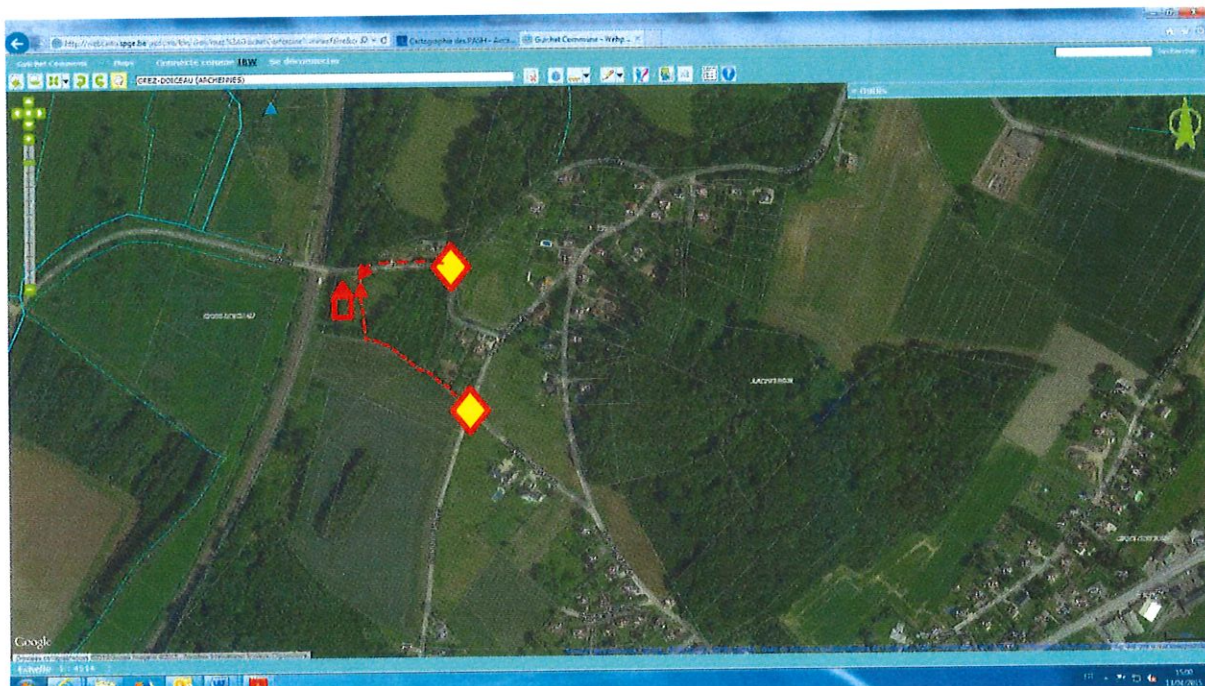


Figure 14 : schéma de collecte et de traitement des eaux usées dans la rue Le Croly

 Point bas de l'égout à poser en voirie

Collecteur (prolongation de l'égout) posé en prairie : $450 \text{ €/ m} \times 220 \text{ m} = 99.000 \text{ €}$

Station d'épuration selon les coûts unitaires en vigueur :

Charge polluante actuelle : 25 EH.

Coût minimum pour une step de moins de 150 EH : 400.000 €.

Coût total (collecteur + station d'épuration) : 500.000 €

Attention : les 220 m de collecteur en prairie sont probablement à assimiler à de l'égouttage et la SPGE pourrait exiger qu'il soit financé comme tel.

Hypothèse 2 : refoulement vers les voiries égouttées et la station d'épuration de Grez-Doiceau

Il faudrait un refoulement d'environ 200 mètres en voirie (soit Bruyère des Monts, soit Genêts) pour rejoindre un égout unitaire raccordé à la station d'épuration au départ du point bas au croisement de la rue Bruyère des Monts et Genêts.

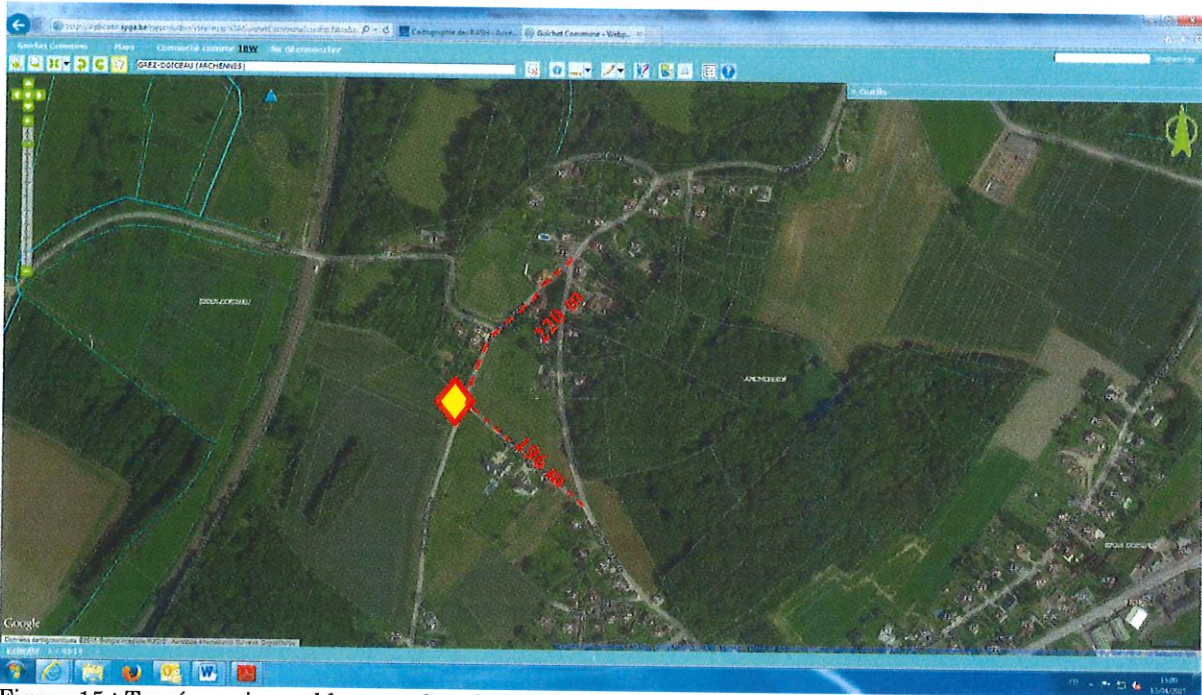


Figure 15 : Tracés envisageables pour le refoulement en voirie vers un égout existant

Station de pompage de moins de 100 EH : 70.000 € (*prix de référence Etude de Zone SPGE pour une SP de 100-200 EH : 700 €/EH*).

Conduite de refoulement en voirie : $200 \text{ m} \times 400 \text{ €/ m} = 80.000 \text{ €}$

Coût total : 150.000 €

11 CONCLUSIONS

Compte tenu des éléments techniques suivants :

- Présence de SEI pour une part importante des habitations ✓
- La faible urbanisation engendre peu de nuisances (pas d'insalubrité) ✓
- La capacité d'urbanisation future est faible le long des voiries existantes eu égard à l'affectation au plan de secteur (zones agricoles et de parc le long de certaines voiries)
- zone de prévention de captage forfaitaire sans impact sur les installations d'alentours
- égouttage peu prioritaire au regard de l'absence de zone de prévention et du faible taux d'urbanisation
- inexistence d'exutoires naturels suffisants en cas de pose d'égout unitaire (cours d'eau)
- chantier d'égouttage de la rue Le Croly soumis à des difficultés présumées à cause de la conduite de production d'eau diamètre 350 mm et de l'étroitesse de la rue

et des éléments administratifs et financiers suivants

- charge polluante actuelle sous le seuil de 50 EH ne permettant pas d'envisager une station d'épuration dédiée prise en charge par la SPGE (le pompage resterait donc l'alternative envisagée)
- coûts excessif à charge de la collectivité (égouts, voiries, collecteurs) pour l'exécution d'un assainissement public, au regard de la faible urbanisation (70.000 € par habitation existante dans le scénario minimal)

L'IBW préconise le basculement de ce quartier en régime d'assainissement autonome (à la parcelle), ce qui n'empêche pas les futures bâtisses de se raccorder aux égouts disponibles (sans procédure règlementaire particulière, voir point 12). Les raccordements seraient d'autant plus encouragés si la zone se retrouve englobée en zone de prévention éloignée.

En raison du projet de zone de prévention englobant le quartier des Monts ainsi que la chaussée de Wavre depuis la rue des Prés jusqu'à la ruelle des Foins, il faut s'attendre à devoir mener des devoirs d'enquête complémentaires.

Les habitations qui seraient amenées à basculer dans le régime autonome percevraient alors une prime majorée pour s'équiper de SEI, supprimer leurs puits perdants et mettre en ordre leur stockage d'hydrocarbures.

De manière indirecte, la suppression de zones en régime collectif réduira la pression mise sur la commune de Grez-Doiceau par la SPGE en terme d'égouts à poser pour sortir du contentieux européen.

12 Le point sur les procédures légales en matière de raccordement et de pose de SEI

Il n'est pas interdit de raccorder (par pompage ou gravitairement) à un égout existant des bâtisses (existantes ou futures) érigées en régime d'assainissement autonome (cas d'un futur lotissement situé à l'arrière de la rue des Sorbiers).

A l'inverse, le fait pour une bâtisse d'appartenir à un régime d'assainissement collectif engendre l'obligation de raccordement à un égout si il existe. Si il n'existe pas, la bâtisse doit alors obtenir par la voie du permis d'environnement et de la dérogation le droit de poser un système d'épuration individuelle.

En tout cas, l'imposition de pose d'égouts, de stations de pompage ou d'épuration à un promoteur se traite au regard des principes édictés par la circulaire ministérielle du 20 mai 2009 relative aux **charges d'urbanisme** visées à l'article 128 du CWATUPE, dont l'autorité communale est responsable.



Votre partenaire économique et
environnemental en Brabant wallon

Rapport synthétique des inspections par zoomage des réseaux d'assainissement

Commune : 1390 Grez-Doiceau

Adresse du DO : Rue du Tilleul

Référence de mission : BT-25037-02DO002730

Date d'inspection : 19/08 – 23/08/2022

Date de rédaction du rapport : 15/09/2022



in BW scrl intercommunale – www.inbw.be

Siège social : rue de la Religion, 10 – 1400 NIVELLES – Belgique

CBC IBAN: BE37 1922 0888 8128 BIC: CREGBEBB BELFIUS IBAN: BE84 0910 0062 3859 BIC: GKCCBEBB

TVA : BE 0200.362.210 – RPM Nivelles – T : 067/21.71.11 – F : 067/21.69.28 – direction@inbw.be



Préambule

Dans le cadre de notre mission de cadastre financée par la SPGE, in BW inspecte occasionnellement les égouts à l'aide d'une caméra de zoomage.

Ce rapport synthétique est destiné aux gestionnaires des réseaux d'égouttage. Il a pour objectif d'attirer l'attention sur les principales observations consignées dans le rapport de zoomage et d'orienter les gestionnaires vers d'éventuelles actions à entreprendre.

Une attention particulière est apportée aux dépôts non-adhérents présents dans les canalisations. Nous mettons également en lumière les racines, sources de dysfonctionnements opérationnels et de dégâts structurels. Enfin les principaux défauts structurels sont mis en évidence. Pour toutes les autres observations, il convient de se référer au rapport complet téléchargeable¹. L'analyse complète des vidéos se retrouve dans le rapport d'observations (*extension « .rap »*) accompagnant le présent document.

in BW ne peut s'engager formellement sur la durée de vie des ouvrages existants et ne peut être tenue responsable en cas de sinistre sur les réseaux ou de détériorations des ouvrages à postériori.

Simultanément à une campagne de zoomage, nous réalisons toujours la cartographie du réseau concerné. Nous collectons des données telles que la localisation, la profondeur, la forme ou le matériau pour les chambres et les tuyaux. Après validation, ces données sont disponibles sur l'application cartographique online d'in BW à destination des communes. Nous vous recommandons d'utiliser cet outil pour vous situer lors de l'analyse du rapport². Le lien d'accès est disponible ci-dessous :

<https://carto.inbw.be/pashcommunal>

Cette application est protégée par un mot de passe spécifique à votre commune. Il vous a été communiqué en octobre 2021. Si vous n'avez pas connaissance de ce courrier, merci de contacter Quentin Van Den Abbeel (qvandenabbeel@inbw.be).

¹ Les instructions pour ouvrir le rapport d'observation sont disponibles dans l'annexe B du présent document.

² La mise à jour des données à lieu le premier lundi de chaque mois. Il se peut donc qu'il existe un délai entre la parution du rapport et l'apparition des données sur la plateforme. Ce délai est de maximum un mois.

1. Curage

Dépôts grossiers (BBC)

Nous avons constaté, dans le bassin technique étudié, 5 tronçons dont l'envasement est problématique (> 15% de la section) et nécessitant un curage.

in BW recommande le curage des réseaux identifiés comme problématiques. Nous rappelons également que la signature de la convention de curage d'in BW vous donne accès à des prix préférentiels auprès de notre prestataire de curage ainsi qu'à une coordination assurée par l'intercommunale. Le présent document est accompagné d'une estimation de coûts³ ainsi que d'un plan des zones à curer.

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau reprenant une estimation des coûts par tronçon pour la réalisation d'un hydrocurage ainsi que des illustrations issues du rapport complet choisies pour leur caractère exemplatif. Le coût total de l'ensemble de ces tronçons⁴ est ainsi estimé à **2283.71 €** (curage + évacuation des PCRA).

Tableau Curage :

Tronçon	Longueur (m)	Dimension (mm)	Matériau	Forme	Envasement (%)	PCRA estimé (t)	Coût évac. PCRA (€)	Coût curage (€)
25037-02DO002730_25037-02RV002740	3,96	1300/1000	Béton	Ovoïde	15	0,87	30,45	43,08
25037-02RV017260_25037-02DO002730	76,44	1300/1000	Béton	Rectangulaire	20	22,31	780,85	831,67
25037-02RV017505_25037-02RV017500	6,63	400/400	Béton	Circulaire	20	0,18	6,3	54,5
25037-02RV017580_25037-02RV017570	27,42	600/600	Béton	Circulaire	15	1,28	44,8	171,65
25037-02RV017825_25037-02CA017820	36,34	315/315	PVC	Circulaire	20	0,62	21,7	298,71
Sommes						Total	884,1	1399,61
							2283,71	

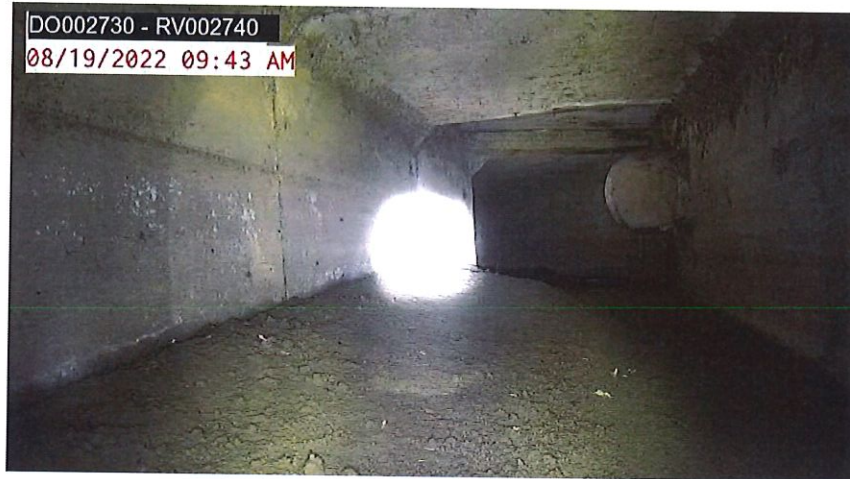
*NB : Les chambres aveugles (CA) et jonctions (JO) ne sont pas toujours situées avec certitude. Les longueurs des tronçons, et les coûts associés, impliquant une CA ou une JO sont théoriques.

Illustrations :



³ Les prix sont mentionnés en annexe A de ce document. Le montant est calculé sur base des estimations de section/hauteur, de longueur et d'envasement collectées par les agents de l'intercommunale.

⁴ Les prix sont mentionnés sans tenir compte du calcul de révision, qui évolue chaque mois. En octobre 2022, celui-ci est de 27,5%.



Comme votre commune est signataire de la convention de collaboration pour l'endoscopie et le curage des réseaux communaux d'égouttage, veuillez contacter Quentin Van Den Abbeel (qvandenabbeel@inbw.be) pour la planification du chantier en mentionnant impérativement la référence de mission dans l'e-mail.

2. Autres défauts sur conduites

Les différents types d'observations suivants ont été détectés lors de l'inspection :

Défauts fonctionnels :

- **Racine (BBA)**

Des racines d'arbres ou d'autres plantes poussent dans la canalisation en passant par les assemblages, les défauts ou les raccordements. Le défaut est une *grosse racine isolée*, des *radicelles* ou un *ensemble complexe de racines*.

La présence de racines peut aggraver certains défauts (fissures, ruptures...). Les conséquences sont multiples : réduction de la capacité hydraulique, blocage, charges d'entretien. La décomposition anaérobie des dépôts prisonniers des racines peut également être une source de gaz corrosifs.

- **Autre obstacle (BBE)**

Des objets dans la canalisation viennent obstruer la section transversale. Ce code est utilisé pour des observations autres que des dépôts.

Les conséquences de ces obstructions sont une réduction de la capacité hydraulique, la formation de bouchons et une augmentation des charges d'entretien.

Défauts structurels :

- **Dégradation de surface (BAF)**

La surface de la canalisation a été endommagée par attaque chimique ou par action mécanique.

Les conséquences sont une augmentation de la rugosité et une éventuelle diminution de l'épaisseur de la paroi. Dans les cas de corrosion, une perte de l'intégrité structurelle peut entraîner un effondrement.

Pour contrer les effets agressifs de l'effluent, il est possible d'ajouter des produits neutralisants.

- **Raccordement défectueux**

Des raccordements défectueux peuvent être de différente nature :

- parois manquantes ;
- branchements pénétrants ;
- positions du raccordement incorrect ;
- vides partiels entre la conduite de raccordement et la canalisation ;
- sols visibles par le défaut.

Ceux-ci pourraient occasionner une obstruction et/ou un refoulement des eaux usées dans le raccordement en cas de mise en charge de la conduite principale.

Si des problèmes fonctionnels devaient apparaître, des ouvertures ponctuelles, la repose des raccordements et des réparations de la conduite sont conseillés.

Tableau « racine » :

Tronçons	Longueur (m)	Dimension (mm)	Matériau	Forme	Prof. amont (m)	Prof. aval (m)
25037-02RV017640_25037-02RV017630	45,79	400/400	Béton	Circulaire	2,95	3
25037-02RV017650_25037-02RV017640	43,41	400/400	Béton	Circulaire	3,45	2,95

Illustrations :



Localisation : voir carte ci-après (section « Carte »)

Tableau « autre obstacle » :

Tronçons	Longueur (m)	Dimension (mm)	Matériau	Forme	Prof. amont (m)	Prof. aval (m)
25037-02RV017505_25037-02RV017500	6,63	400/400	Béton	Circulaire	2,25	
25037-02RV017620_25037-02RV017610	38,09	400/400	Béton	Circulaire	1,7	2,4

Illustrations :

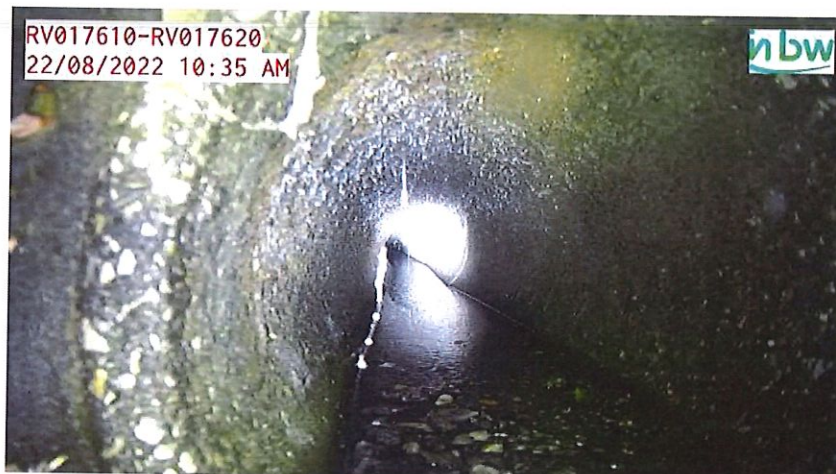


Localisation : voir carte ci-après (section « Carte »)

Tableau « dégradation de surface » :

Tronçons	Longueur (m)	Dimension (mm)	Matériau	Forme	Prof. amont (m)	Prof. aval (m)
25037-02RV017290_25037-02RV017280	21,1	800/800	Béton	Circulaire	2,65	3
25037-02RV017300_25037-02RV017290	11,45	800/800	Béton	Circulaire	3,3	2,65
25037-02RV017310_25037-02RV017300	41,35	800/800	Béton	Circulaire	2,5	1,9
25037-02RV017320_25037-02RV017310	45,56	800/800	Béton	Circulaire	2,6	2,5
25037-02RV017330_25037-02RV017320	43,56	800/800	Béton	Circulaire	2,65	2,6
25037-02RV017340_25037-02RV017330	45,5	800/800	Béton	Circulaire	2,9	2,65
25037-02RV017350_25037-02RV017340	43,27	800/800	Béton	Circulaire	3,1	2,9
25037-02RV017360_25037-02RV017350	39,56	1200/1200	Béton	Circulaire	3,85	3,1
25037-02RV017560_25037-02RV017550	39,35	1000/1000	Béton	Circulaire	3,65	2,6
25037-02RV017590_25037-02-2000240	3,51	400/400	Béton	Circulaire	4,4	
25037-02RV017600_25037-02RV017590	33,2	400/400	Béton	Circulaire	3,2	4,4
25037-02RV017610_25037-02RV017600	32,97	400/400	Béton	Circulaire	2,4	3,2
25037-02RV017620_25037-02RV017610	38,09	400/400	Béton	Circulaire	1,7	2,4
25037-02RV017640_25037-02RV017630	45,79	400/400	Béton	Circulaire	2,95	3
25037-02RV017650_25037-02RV017640	43,41	400/400	Béton	Circulaire	3,45	2,95
25037-02RV017660_25037-02RV017650	33,21	400/400	Béton	Circulaire	4,05	3,45
25037-02RV017670_25037-02RV017660	30,8	400/400	Béton	Circulaire	4,1	4,05
25037-02RV017680_25037-02RV017670	30,67	400/400	Béton	Circulaire	3,25	4,1
25037-02RV017690_25037-02RV017680	33,14	400/400	Béton	Circulaire	2,65	3,25
25037-02RV017700_25037-02RV017690	33,33	400/400	Béton	Circulaire	2,65	2,65

Illustrations :



Localisation : voir carte ci-après (section « Carte »)

Tableau « raccordement défectueux » :

Tronçons	Longueur (m)	Dimension (mm)	Matériau	Forme	Prof. amont (m)	Prof. aval (m)
25037-02DO002730_25037-02RV002740	3,96	1300/1000	Béton	Ovoïde	2,18	0,3
25037-02RV017530_25037-02RV017520	45,19	1000/1000	Béton	Circulaire	1,95	2,45
25037-02RV017670_25037-02RV017660	30,8	400/400	Béton	Circulaire	4,1	4,05
25037-02RV017680_25037-02RV017670	30,67	400/400	Béton	Circulaire	3,25	4,1
25037-02RV017700_25037-02RV017690	33,33	400/400	Béton	Circulaire	2,65	2,65

Illustrations :



Localisation : voir carte ci-après (section « Carte »)

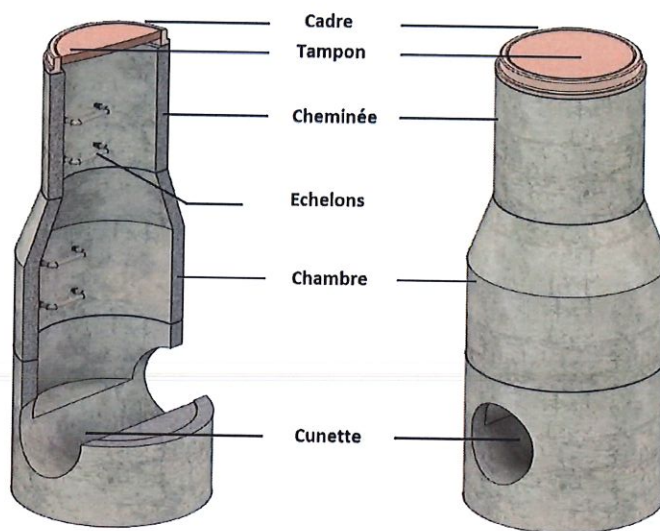
3. Défaits sur regards de visites

Les regards de visites sont des éléments essentiels et sensibles au sein d'un réseau d'assainissement. Au-delà de permettre les changements de direction de la canalisation et la jonction entre différentes branches du réseau, ils constituent des accès rendant possible le contrôle et l'entretien du système d'assainissement.

Or, du fait de leur vétusté, de la corrosion, de tassements mécaniques, ... ceux-ci peuvent montrer certains défauts sur lesquels il convient d'agir.

Différents éléments constituent un regard de visite, et chacun de ceux-ci est sujet à un rapport d'état :

- Chambre
- Cunette
- Tampon
- Cadre
- Cheminée
- Système de descente



Suite à notre mission de cadastre, nous avons constaté différents défauts :

Infonet_ID	Propriétaire	Facilité d'ouverture	Etat chambre	Etat cunette	Etat tampon	Etat cadre	Etat cheminée	Etat syst. descente
25037-02RV017450	AC	M1	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	A remplacer
25037-02RV017460	AC	M1	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	A remplacer
25037-02RV017470	AC	M1	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	A remplacer
25037-02RV017480	AC	M1	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	A remplacer
25037-02RV017490	AC	M1	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	A remplacer
25037-02RV017285	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	Bon
25037-02RV017720	AC	NO	Inconnu	Inconnu	Bon	A remplacer	Inconnu	Inconnu
25037-02RV017730	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	Bon
25037-02RV017740	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	Bon
25037-02RV017750	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	Bon
25037-02RV017760	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	Bon
25037-02RV017770	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	Bon
25037-02RV017780	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	Bon
25037-02RV017790	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	A vérifier
25037-02RV017610	AC	M1	A vérifier	Bon	Bon	Bon	Bon	A vérifier
25037-02RV017690	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	Bon
25037-02RV017700	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	Bon
25037-02RV017710	AC	M1	Bon	Bon	Bon	A remplacer	Bon	Bon

Localisation : voir carte ci-après (section « Carte »)

4. Tronçons non-visités

Certains tronçons de la zone étudiée n'ont pas pu être contrôlés. Différentes raisons peuvent expliquer cela :

- Nœuds amont et/ou aval invisibles (jonctions, chambres aveugles, ...)
- Nœuds amont et/ou aval inaccessibles (tampon non-ouvrable, obstacle à l'ouverture, ...)
- Inaccessibilité du réseau.

A ce titre, il nous est impossible de faire un état des lieux de ces tronçons, tant du point de vue structurel que fonctionnel. Ceux-ci n'apparaissent dès lors pas au sein des tableaux et cartes synthétique. Pour autant, nous ne pouvons garantir de leur bon/mauvais état.

Une carte synthétique ci-dessous reprend l'ensemble des tronçons visités (en vert).

5. Avis général

L'état général du réseau est bon et bien fonctionnel.

Néanmoins, plusieurs attentions sont à mettre en lumière, à commencer par un engorgement très localisé mais important où il est détecté, notamment en aval du réseau, au niveau du déversoir d'orage (cf. Carte 1 en annexe). Il conviendrait de curer cette partie pour désengorger l'aval du réseau.

L'autre point d'attention est la présence de racines, très localisée à nouveau. Elles ne présentent pas un problème actuellement mais sont à surveiller car leur développement pourrait engendrer des entraves à l'écoulement et, pire, endommager la structure de l'égout (cf. carte 2).

Concernant le défaut « dégradation de surface », il est bien présent sur le réseau mais le défaut est de faible intensité.

Enfin, nous n'avons pas pu retrouver l'exutoire du réseau de la rue « Le Croly ». Il semblerait que le déversement se fasse directement dans le milieu naturel en contrebas.

Nous recommandons par ailleurs la réalisation d'un passage caméra après curage afin d'établir un diagnostic exhaustif de l'état structurel du tuyau. Ce diagnostic nous permettra de vous orienter vers une méthode adéquate de réhabilitation de votre canalisation. Veuillez contacter Quentin Van Den Abbeel (qvandenabeele@inbw.be) pour la planification du chantier en mentionnant impérativement la référence de mission dans le courriel.

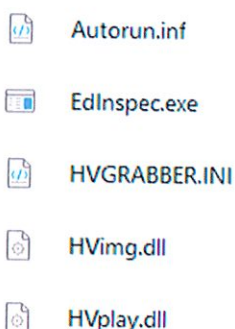
Annexe

A. Grille tarifaire de l'hydrocurage et fraisage selon la convention in BW

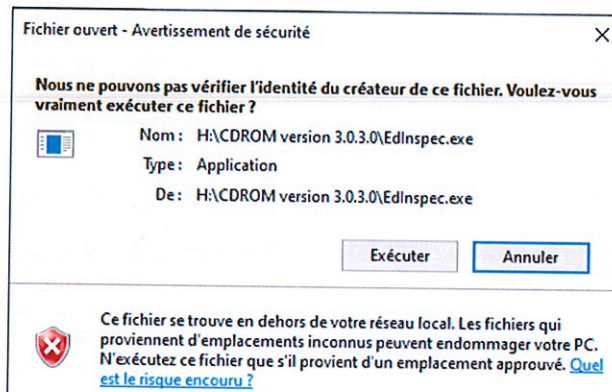
N°	Description	Type	Unité	Q/ 2 ans	PU en chiffre HTV
Curage des canalisations et regards de visite : canalisations circulaires DN <= 500 mm					
1	Taux de sédimentation compris entre 1 et 25%	QP	m	34000	8,22 €
2	Taux de sédimentation compris entre 26 et 50%	QP	m	7500	11,21 €
3	Taux de sédimentation compris entre 51 et 75%	QP	m	500	12,42 €
4	Taux de sédimentation supérieur à 75%	QP	m	500	13,28 €
Curage des canalisations et regards de visite : canalisations circulaires (ou ovoïdes) DN (ou H) > 500 mm et <= 1200 mm					
5	Taux de sédimentation compris entre 1 et 25%	QP	m	19000	6,26 €
6	Taux de sédimentation compris entre 26 et 50%	QP	m	4000	6,50 €
7	Taux de sédimentation compris entre 51 et 75%	QP	m	500	8,12 €
8	Taux de sédimentation supérieur à 75%	QP	m	500	15,50 €
Curage des canalisations et regards de visite : canalisations de toutes dimensions en terrain difficile ou à faible portance ou cana (ou ovoïdes) DN (ou H) > 1200 mm					
9	Taux de sédimentation compris entre 1 et 25%	QP	m	4000	10,88 €
10	Taux de sédimentation compris entre 26 et 50%	QP	m	1000	18,94 €
11	Taux de sédimentation compris entre 51 et 75%	QP	m	500	29,05 €
12	Taux de sédimentation supérieur à 75%	QP	m	500	44,86 €
Divers					
13	Heures de régie pour curage supplémentaire	QP	h	64	115,00 €
14	Technique spéciale : curage et désobstruction des conduites de refoulement de DN 60mm à 150mm sur une longueur de plus de 500m sans accès	QP	h	120	195,00 €
Transport vers un centre de traitement					
21	Frais inhérents au transport en benne et au traitement des produits de curage pelletables 35% MS, sur base de la facture originale émise par le centre de traitement	QP	T	800	35,00 €
22	Frais inhérents au transport et au traitement des produits de curage pollués, sur base de la facture originale émise par le centre de traitement	QP	T	100	35,00 €

B. Ouverture du rapport complet d'observation (.rap)

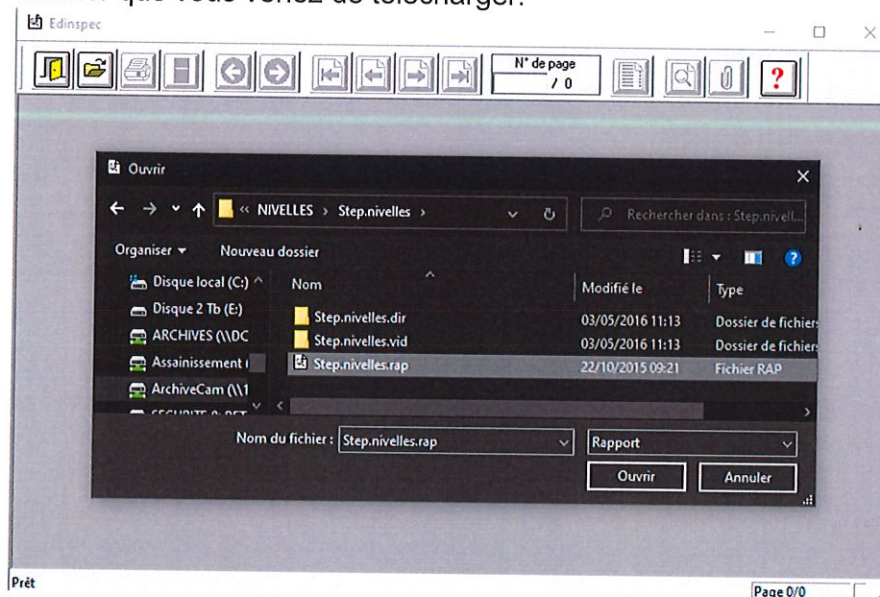
- Téléchargez le dossier sur OneDrive en suivant le lien de votre commune transmis dans le courrier
- Téléchargez les 5 documents suivants :



- Double-cliquez sur le fichier « EdInspec.exe » et acceptez l'avertissement de sécurité⁵

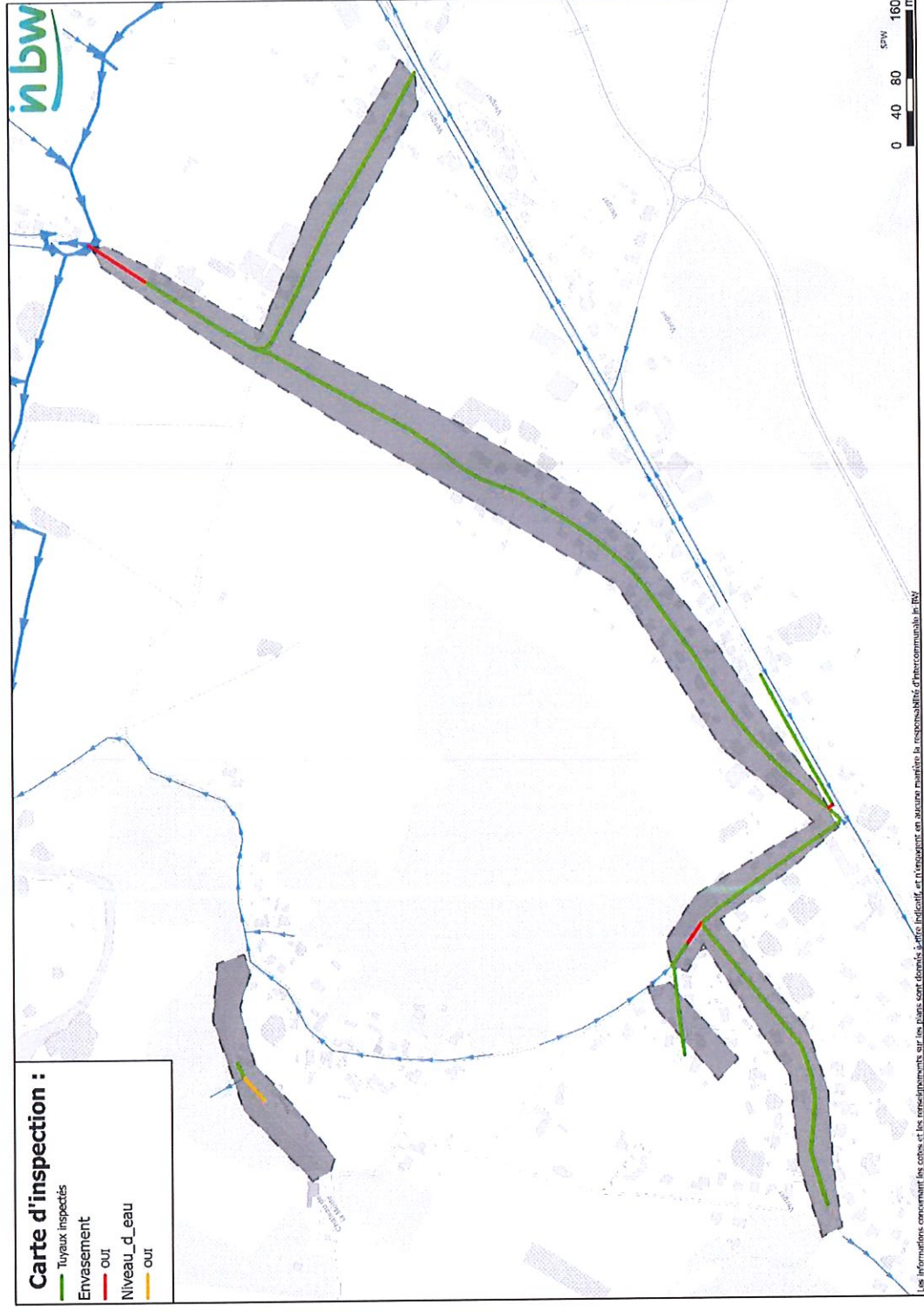


- Dans la fenêtre qui vient de s'ouvrir, sélectionnez le fichier « .rap » dans le dossier que vous venez de télécharger.

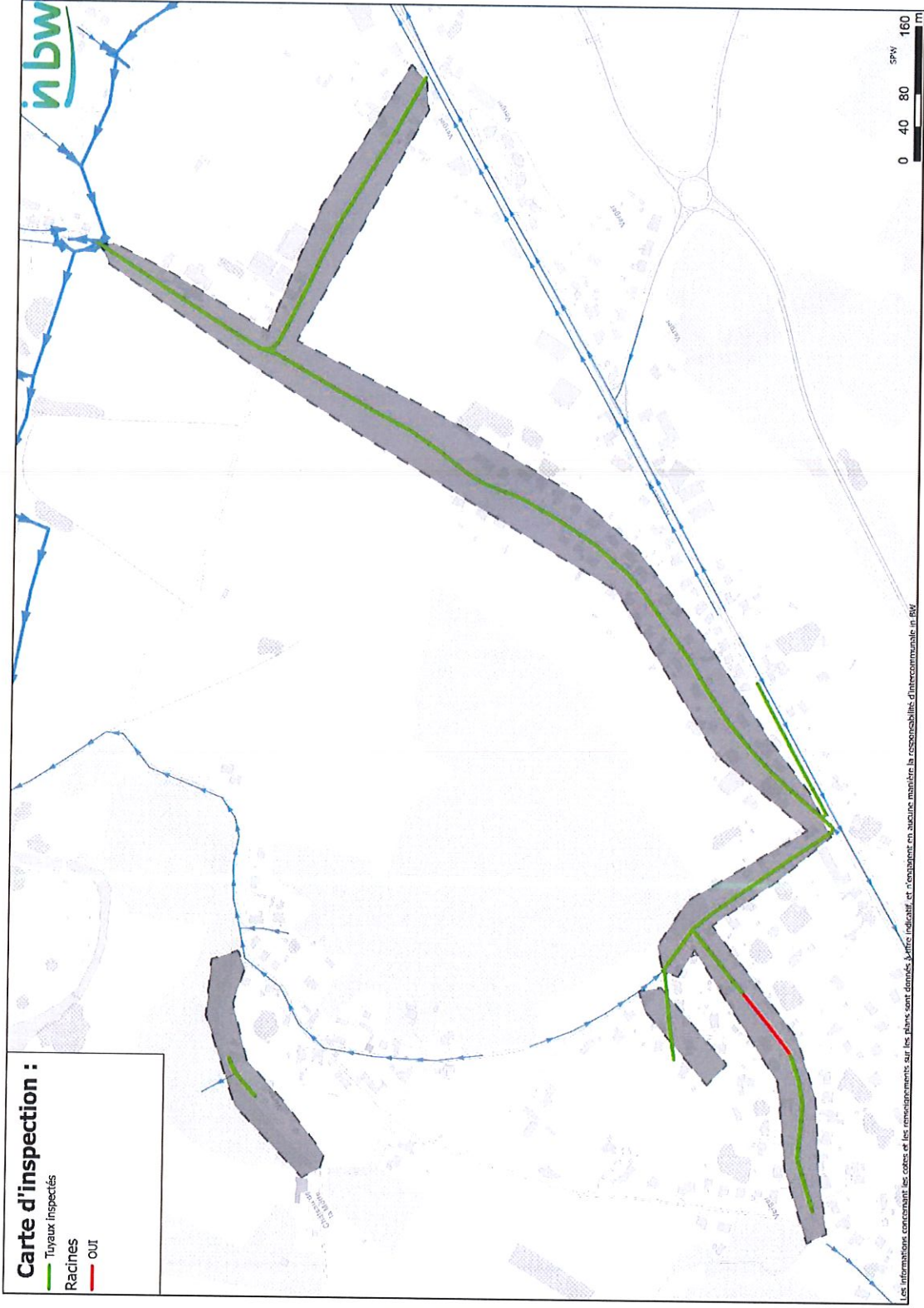


⁵ À destination des services ICT : l'exécutable ne comporte pas de faille de sécurité, il s'agit du logiciel de lecture autrefois transmis sur les CD-ROM et DVD d'inspection. Pour toute question relative à ce programme de lecture : <http://www.hydrovide.com/videos/equipements-pour-vehicules-dinspection-video/>

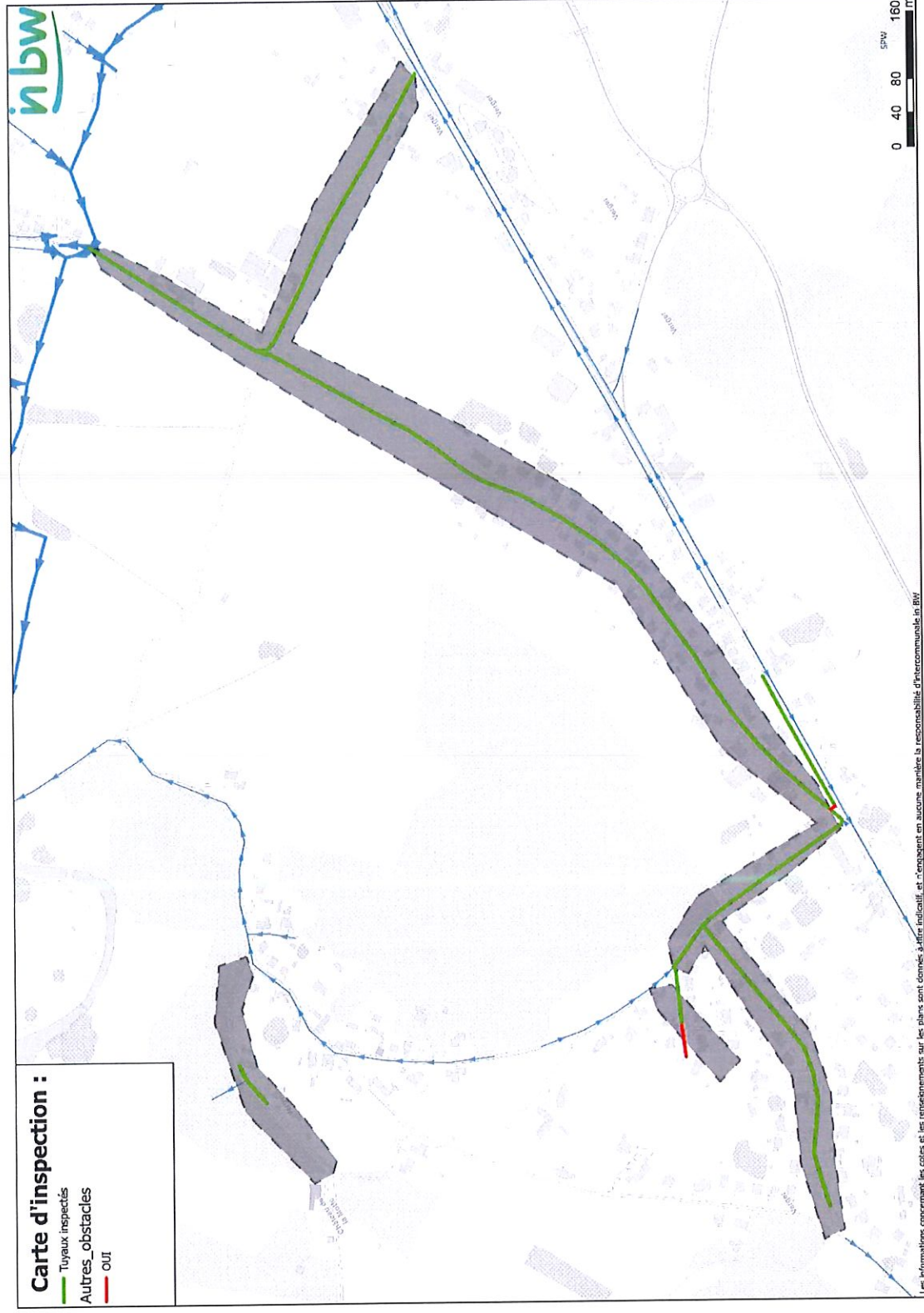
Carto



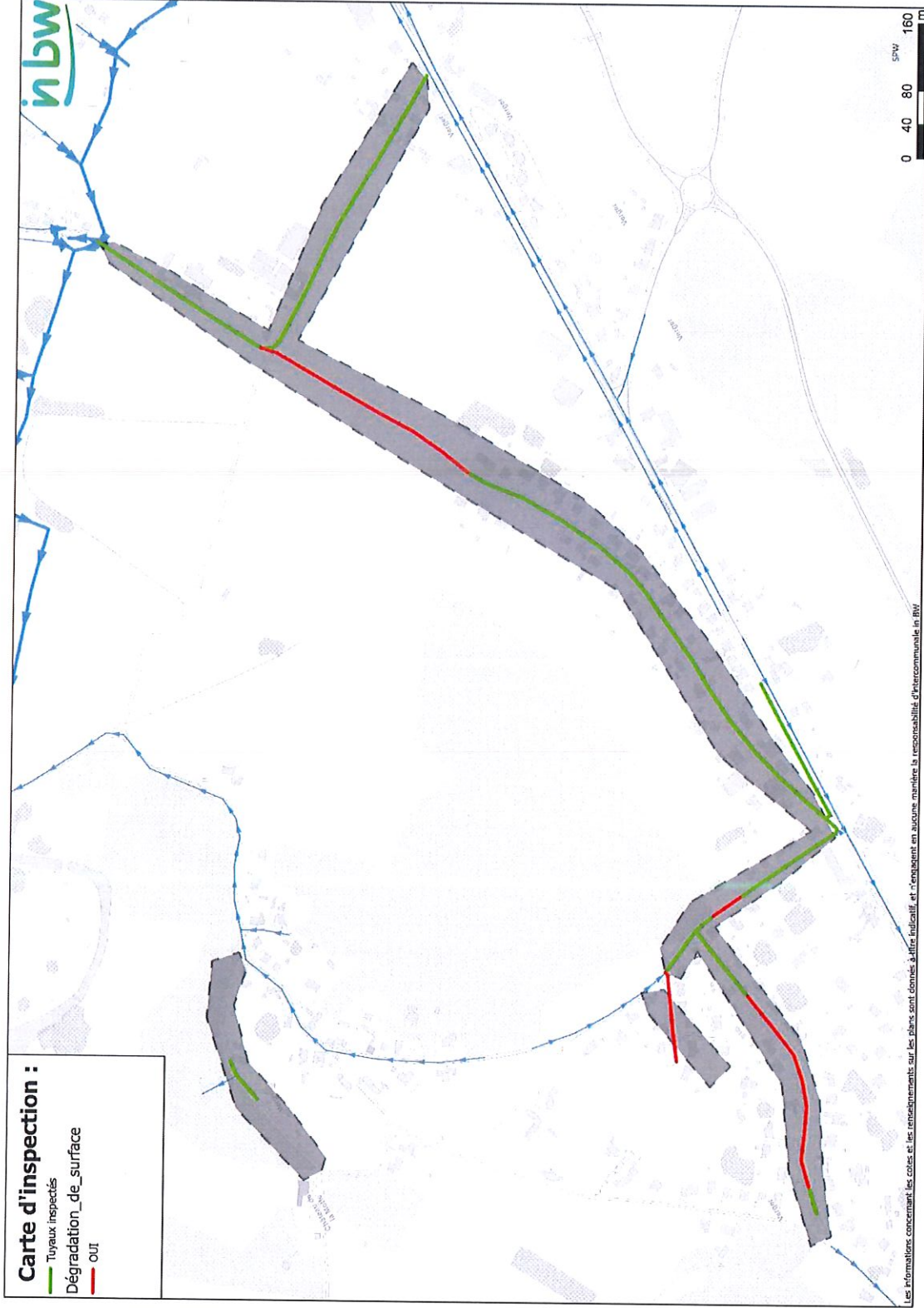
Carte 1 : Localisation des tronçons impactés par l'envasement et un niveau d'eau stagnant



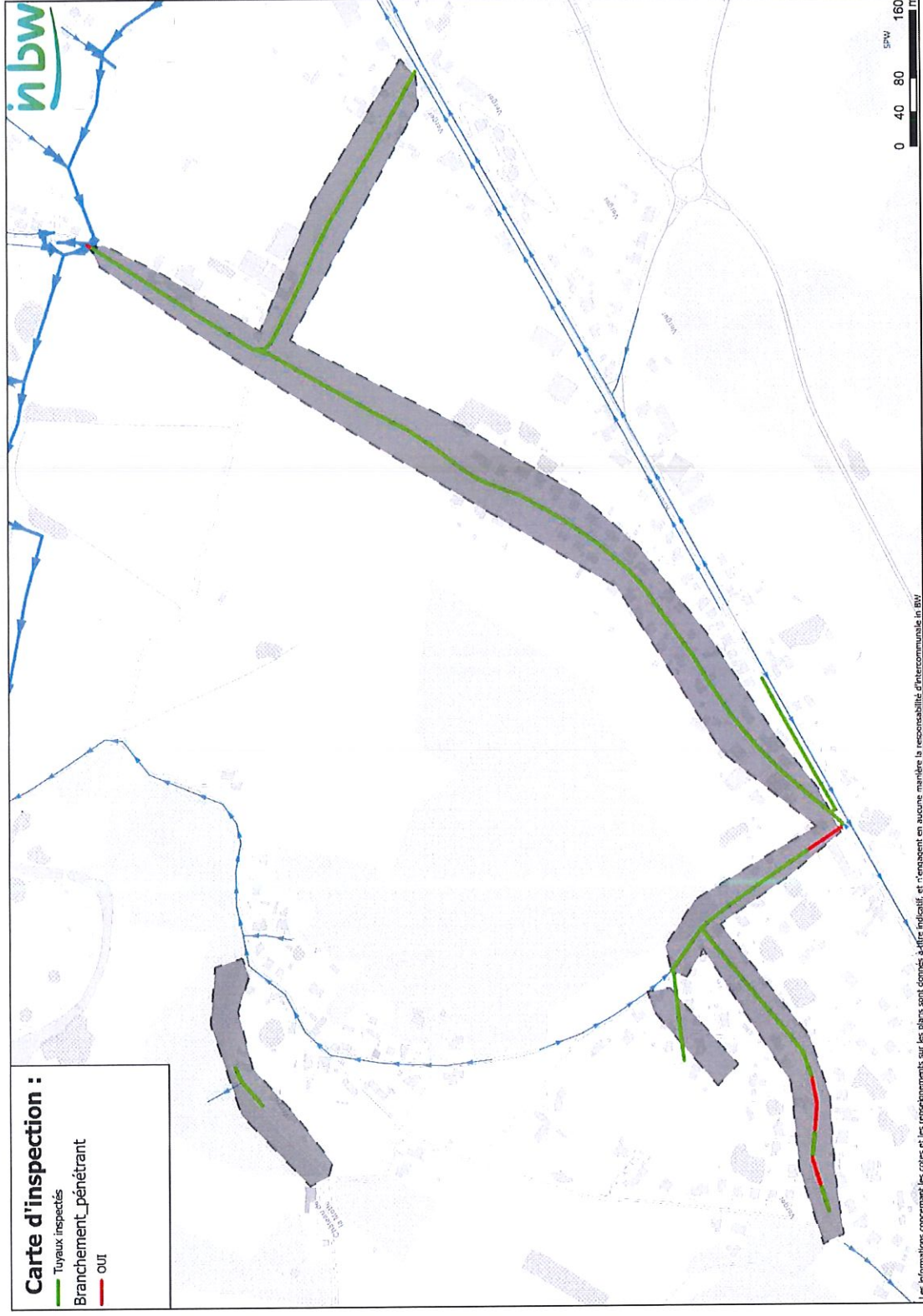
Carte 2 : Localisation des tronçons impactés par des racines pénétrantes



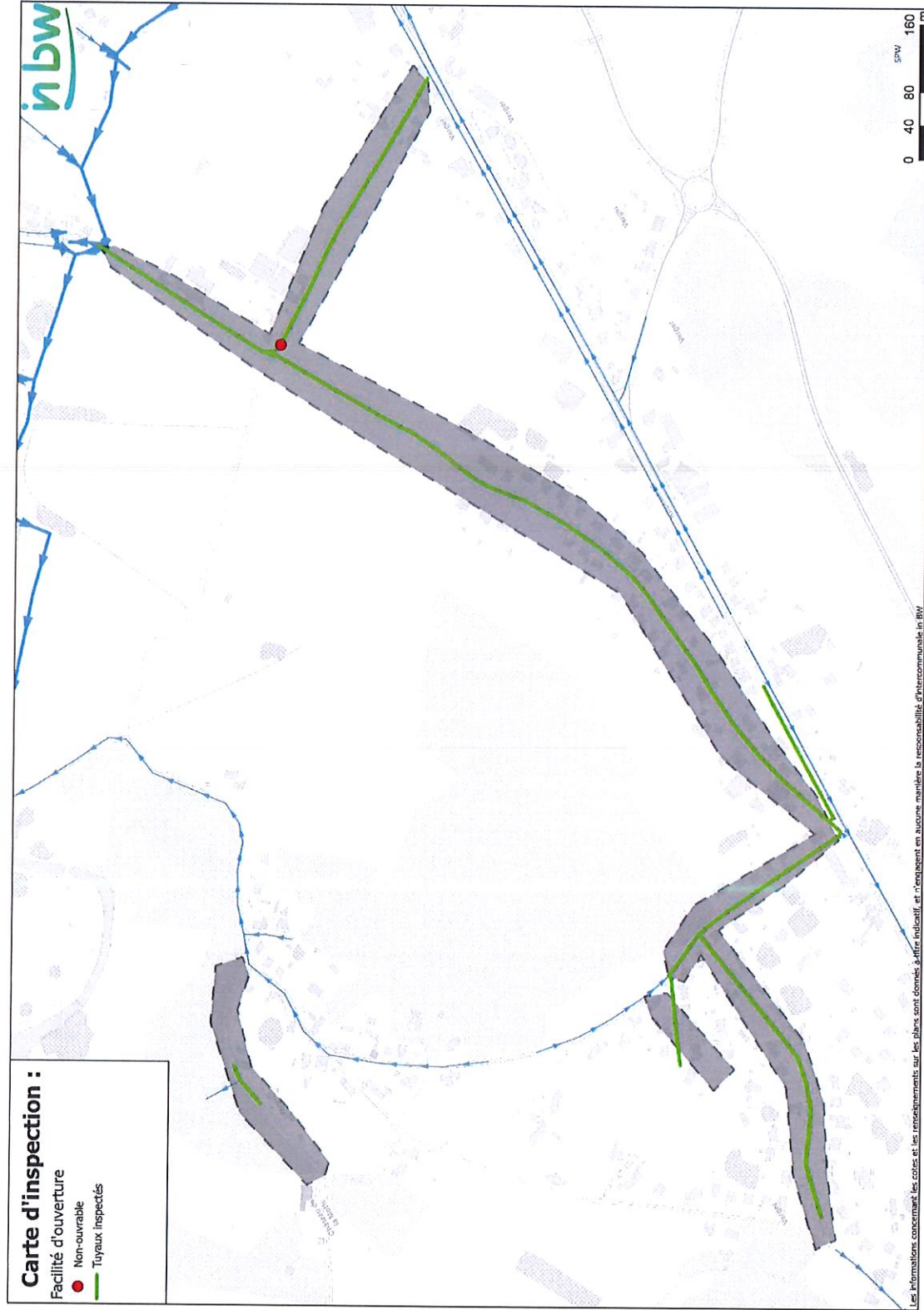
Carte 3 : Localisation des tronçons impactés par des obstacles à l'écoulement



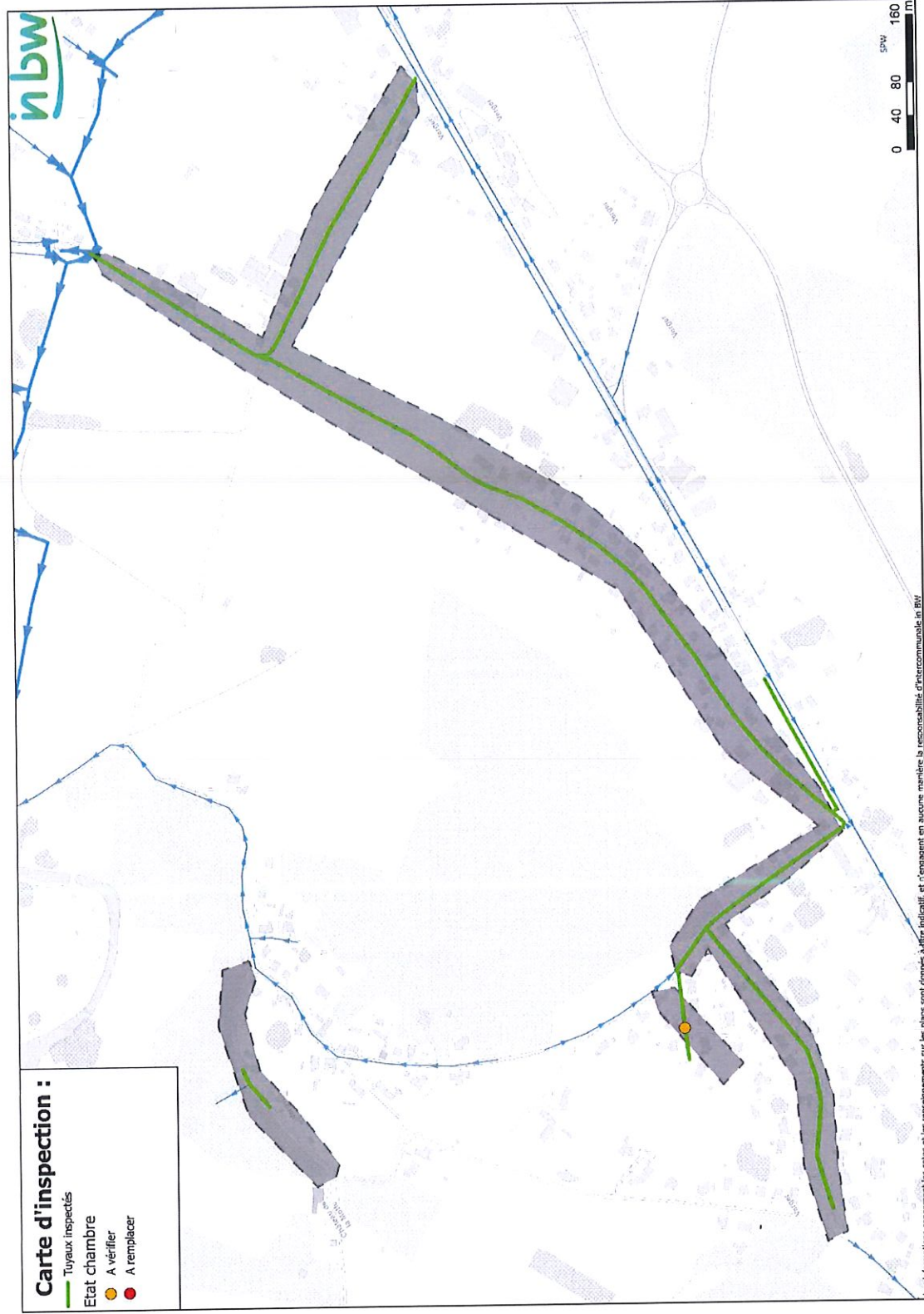
Carte 4 : Localisation des tronçons présentant une dégradation de surfaces internes



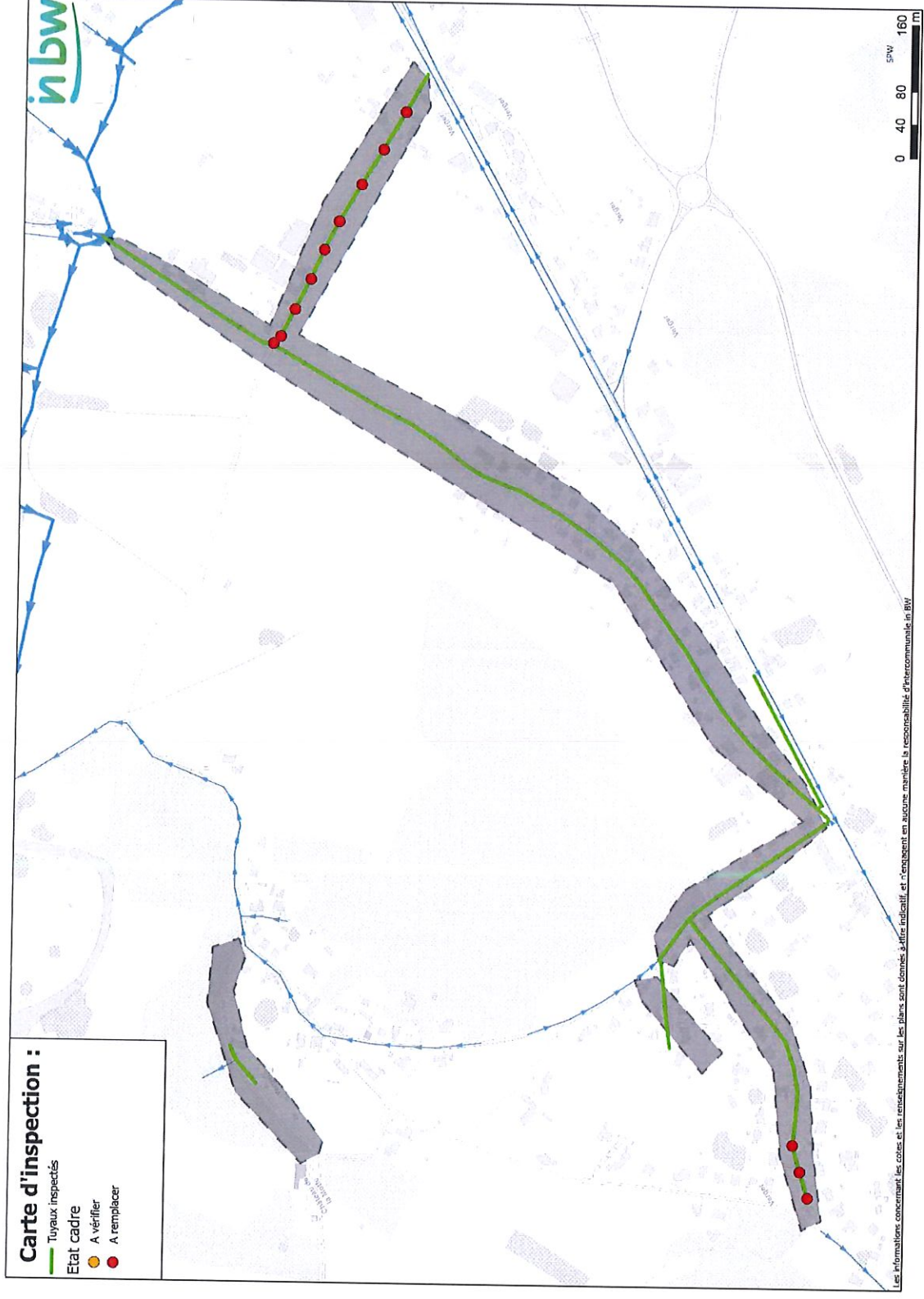
Carte 5 : Localisation des tronçons présentant des raccords défectueux



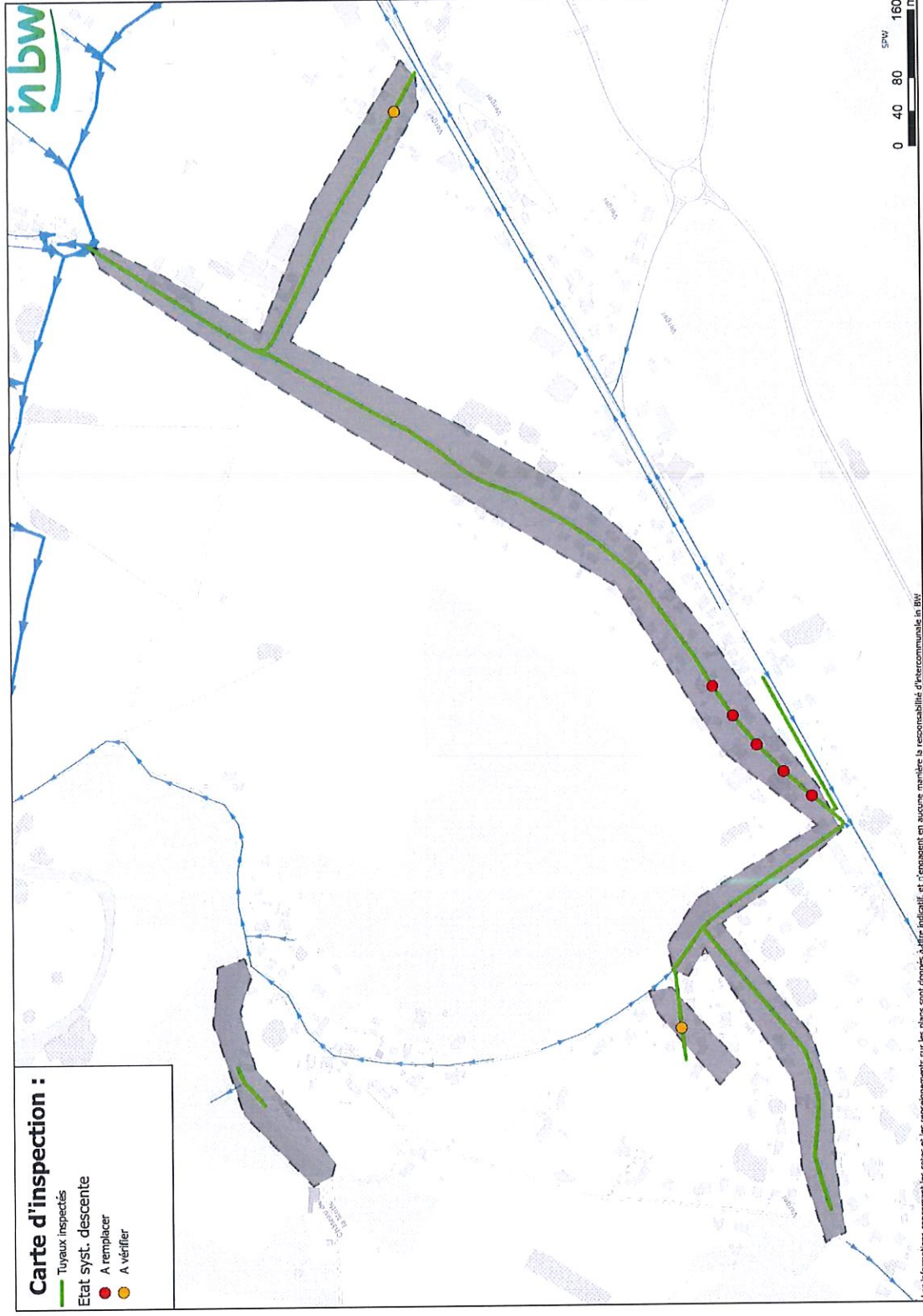
Carte 6 : Localisation des regards de visite présentant un tampon non ouvrable



Carte 7 : Localisation des nœuds présentant un défaut structurel de la chambre



Carte 8 : Localisation des nœuds présentant un défaut du cadre



Carte 9 : Localisation des nœuds présentant un système de descente défectueux

